

Correspondance entre les pasteurs Valdo Durrleman et Marc Boegner (septembre 1940-juillet 1943)

Introduction, édition et annotation par
Isabeau BEIGBEDER-DURRLEMAN

Cette correspondance a pour principal sujet les émissions protestantes assurées par La Cause sur le poste de la Radiodiffusion nationale contrôlée par le gouvernement de Vichy. Aux lettres échangées entre Marc Boegner et Valdo Durrleman ont été jointes quelques lettres de Valdo Durrleman à sa famille qui éclairent et contextualisent cette correspondance. La plupart des lettres reproduites le sont intégralement sauf passages d'ordre personnel ou familial mis entre crochets. Elles sont actuellement conservées par Isabeau Beigbeder, fille de Valdo Durrleman.

La Cause, tout à la fois mouvement d'évangélisation et œuvre sociale, fondée en 1920 par le Pasteur Freddy Durrleman, avait, dès avril 1928, créé les premières émissions protestantes pour la plupart hebdomadaires, sous la forme, non de cultes mais de « causeries », sur Radio-Paris, alors poste privé, et plus tard sur Radio Luxembourg et sur le Poste Parisien, ce qui avait fait d'elle la voix du protestantisme français. Elles ont eu un retentissement considérable dans et hors du monde protestant, donnant lieu à d'innombrables courriers d'auditeurs conservés dans les archives de La Cause mais aussi à des commandes de Bibles, Nouveaux Testaments, livres et brochures sur le protestantisme.

En 1937 la Fédération Protestante, présidée par Marc Boegner, accepte, en dépit des engagements pris antérieurement vis-à-vis de Freddy Durrleman, d'être substituée à La Cause par les pouvoirs publics en raison des prises de position hostiles au communisme adoptées par cette dernière, pour organiser sur Radio-Paris, devenue en 1933 radio d'État, l'émission protestante hebdomadaire. Elle octroie une seule émission par mois à La Cause ou plus exactement à son directeur Freddy Durrleman. De cette décision, vécue comme une injustice par La Cause, s'ensuit un conflit ouvert entre La Cause et Marc Boegner qui durera jusqu'à la fin de la guerre¹.

1. Sur tous ces points, voir l'ouvrage de Patrick CABANEL, *Évangéliser en France au XX^e siècle. Histoire de La Cause 1920-2020*, Carrières-sous-Poissy: La Cause, à paraître début 2021.

La correspondance des années 1940-1943 publiée ci-après entre Marc Boegner et le pasteur Valdo Durrleman, fils aîné de Freddy, en témoigne.

Ces lettres montrent d'une part un Marc Boegner, homme d'ordre et d'autorité, attaché à la dimension épiscopaliennne de ses responsabilités en cette période où il préside tout à la fois l'Église Réformée de France et la Fédération Protestante (les en-têtes de ses lettres sont ou de l'une ou de l'autre).

Elles montrent d'autre part un Valdo Durrleman, jeune pasteur à la grande liberté de ton qui, lors de sa consécration, en novembre 1939, n'avait pas voulu se rattacher à une Église protestante déterminée et que l'on voit peu enclin aux accommodements demandés tant sur la tonalité de ses émissions que sur le fond. Un proche collaborateur du directeur de la Cause disait de lui que « brillamment doué, penseur solide et orateur plein de fougue... travailleur acharné, il était devenu l'une des colonnes de La Cause ».

Ces lettres donnent aussi à voir l'omniprésence des services de Vichy, les vives réactions d'une France maréchaliste, d'une partie de l'épiscopat et jusqu'à Pétain lui-même et son entourage direct sur le contenu des émissions, sur le choix de certains textes bibliques, notamment de l'Ancien Testament, comme sur la manière de les lire. Elles mettent aussi en évidence le positionnement de Marc Boegner qui cherche à tempérer les réactions des autorités de Vichy tout en assurant la transmission de leurs avertissements et injonctions et qui accepte d'exercer à leur place une censure préalable sur le contenu des émissions de La Cause.

Valdo Durrleman (1910-1944) après avoir obtenu à la Sorbonne une licence de philosophie entreprend des études de théologie d'abord à la faculté de Paris puis à Montpellier. En 1934 il devient pasteur de l'Église française de Glasgow. À son retour, il s'engage auprès de son père dans l'activité multiple de La Cause en assurant missions, conférences, publications, et apparaît vite comme celui qui a vocation à lui succéder le moment venu. Il n'hésite pas en 1939 à publier des extraits de *Mein Kampf*, en transgressant l'interdiction par Hitler de toute publication de ce texte en France, publication qu'il introduit ainsi : « Parmi les dangers qui menacent tout à la fois le Christianisme, notre patrie et la civilisation, l'un des plus imminents, à côté du communisme, est le mouvement hitlérien : le nazisme ».

En septembre 1940, il s'installe avec son épouse Rose-Marie Grellet à Montpellier pour y assurer, tout en préparant un doctorat de théologie, le Secrétariat général de La Cause en zone non occupée.

C'est à la même période que Marc Boegner quitte Paris et s'installe d'abord à Montauban puis à Nîmes.

Freddy Durrleman poursuit les activités de La Cause qui peuvent l'être à Carrières-sous-Poissy. En janvier 1941, il sera le premier pasteur arrêté pour faits de résistance par la Gestapo, condamné à 18 mois de prison par un tribunal militaire allemand pour son implication active dès l'été 1940 dans le mouvement « L'Arc ». Il restera emprisonné à Fresnes jusqu'en juillet 1942, ayant refusé toute libération anticipée en échange d'une renonciation à toute expression publique. Son épouse Elisabeth Kaltenbach, à Carrières-sous-Poissy, avec l'aide de plusieurs de ses enfants et amis, assure alors le maintien des activités de La Cause.

Depuis Montpellier, Valdo la charge, entre autres, de l'organisation de l'émission mensuelle laissée à La Cause, dès lors que son père est incarcéré. Les enregistrements ont lieu dans le studio de Radio-Paris à Montpellier, sous le contrôle étroit de Vichy qui installe son service de la « censure » d'abord à Montpellier puis à Marseille et ensuite à Lyon. Les textes des émissions doivent lui être adressés en double exemplaire trois jours avant l'émission, ce que Valdo Durrleman respecte.

En février 1942 le Directeur général de la radiodiffusion demande à Marc Boegner, suite à la vive réaction de l'épiscopat auprès de Vichy à propos de la conférence prononcée par Valdo en décembre 1941, « La Vierge Marie et les protestants », que la censure des émissions soit désormais assurée « exclusivement » par lui-même. Il ne s'agit plus alors d'une censure d'État mais d'une censure d'ordre ecclésiastique, censure à laquelle Valdo se plie non sans ironiser en surnommant, dans une correspondance privée à ses parents, Marc Boegner « Marc I^{er} ».

Le choix des sujets et des orateurs est fait par Valdo Durrleman dans le même esprit que celui donné à ces émissions depuis 1928 par son père : variété dans les sujets abordés, variété dans les styles : méditations, prédications ou conférences, diversité des orateurs dont certains appartiennent à des Églises qui n'ont pas rejoint l'ERF ou n'appartiennent pas à la FPF et d'autres sont des laïques et non des pasteurs, diversité des références et textes bibliques tout autant choisis dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau. Cette diversité a donné lieu à de profonds désaccords, le grief le plus souvent formulé étant que les émissions de La Cause ne sont pas des émissions religieuses ; et Marc Boegner de rappeler à plusieurs reprises le cadre liturgique à respecter strictement. Ce sont au total plus de quarante émissions que Valdo organise dont une vingtaine assurées par lui-même.

En décembre 1942, Valdo est finalement interdit d'antenne par Vichy, comme l'en informe Marc Boegner, pour avoir lu un passage d'Ésaïe (8/16-9/8) dans lequel le directeur de la Radiodiffusion nationale a vu une nouvelle fois une allusion, à peine voilée, à la situation faite aux Juifs. Néanmoins Valdo continuera jusqu'en juin 1943 de choisir sujets et orateurs pour l'émission mensuelle de La Cause.

En juillet 1943, la France étant totalement occupée, Valdo Durrleman quitte Montpellier et se réinstalle à Carrières-sous-Poissy où les activités se poursuivent malgré toutes les difficultés liées à la guerre. Les émissions sont assurées désormais à nouveau par Freddy Durrleman, tenu également à l'obligation de soumettre à Marc Boegner à l'avance son texte. La vigilance suspicieuse des autorités de Vichy continue de s'exercer, comme en témoigne la dernière lettre que Marc Boegner lui adresse le 23 décembre 1943, en lui transmettant un ultime avertissement de Vichy.

Le dimanche 2 janvier 1944, c'est Freddy Durrleman qui assure l'émission de La Cause à Radio-Paris, de 8h50 à 9h15, avant de faire le culte au temple de Boulogne. Le 4 janvier il passe la journée à Paris au Cours Bernard Palissy (qui avait été fondé par sa fille France en 1942), où il dispense aux élèves depuis octobre 1943 un cours appelé « Initiation protestante ». Il meurt le lendemain, brutalement, à la Maison de La Cause à l'âge de 63 ans. Le dimanche 9 janvier Marc Boegner annonce son décès au cours de l'émission protestante sur Radio-Paris. Le 17 janvier, à la Maison de La Cause, Valdo, atteint d'une bronchopneumonie, meurt à son tour à l'âge de 33 ans.

L'émission du 2 janvier 1944 aura été la dernière faite par La Cause.

Elisabeth, l'épouse de Freddy Durrleman, assurera la continuité des activités de La Cause avec Rose-Marie, épouse de Valdo, qui la rejoint en 1945 avec ses trois jeunes enfants (Isabeau, Pascal, Priscille). Marc Boegner lui indique que, dès lors que ce n'est plus un pasteur qui dirige La Cause, elle ne peut plus intervenir à la radio. Quand Christophe Durrleman, étudiant en théologie lors du décès de son père, est nommé, en 1950, secrétaire général de la Cause, Elisabeth n'obtiendra pas, malgré ses demandes à Marc Boegner, de retrouver une émission pour La Cause².

2. Je remercie ma sœur et mes frères dont l'aide a été précieuse pour réaliser le rassemblement de ces correspondances, leur présentation et leur annotation.



Freddy et Valdo Durrleman à la maison de La Cause à Carrières-sous-Poissy.
Photo prise sans doute en juin 1939 lors de la traditionnelle fête d'été de La Cause.

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Mazamet le 3 septembre 1940

Monsieur Marc Boegner
Président de la Fédération Protestante
Temple des Carmes Montauban

Monsieur le Président,

Le numéro d'août de *Semaines* annonce la reprise de la causerie protestante de Jeudi midi. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-dessous à quelles dates vous comptez sur « La Cause » pour assurer, à partir d'octobre, son tour dans les émissions.

Au cas où vous auriez déjà écrit à Carrières-sous-Poissy, vous seriez bien aimable de me communiquer le double de votre lettre qui, en raison de l'interruption du courrier avec la zone occupée, n'a pu nous parvenir.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Valdo Durrleman
Chez le Docteur P. Bonneville
La Sagne, Mazamet (Tarn)

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération Protestante de France

Montauban, Temple des Carmes
Le 20 septembre 1940

Mon cher collègue,

J'ai trouvé votre lettre à mon retour d'un voyage de près de trois semaines à travers les Églises et je m'excuse d'avoir attendu pour vous répondre de m'être entretenu hier avec les directeurs de la Radiodiffusion.

Lorsque j'ai été avisé dans les derniers jours de juillet que la reprise des émissions du jeudi m'était accordée, j'ai essayé de savoir où se trouvait votre Père. Ce n'est qu'au cours de mon voyage que j'ai appris qu'il avait quitté Paris avec Madame votre Mère, à pied, m'a-t-on assuré³, et qu'il était en zone occupée. Il m'a donc été impossible d'entrer en contact avec lui et de lui demander s'il était en mesure d'assurer une émission sur quatre.

3. Freddy Durrleman a quitté Carrières-sous-Poissy à pied au moment de l'exode le 11 juin avec son épouse Elisabeth et sa belle-fille Rose-Marie, épouse de Valdo, en vue de gagner Chaillevette, près de Marennes (Charente-Maritime). Tous les trois ont emporté parmi d'autres bagages des livres, documents ou archives utiles au travail de La Cause et chargés sur un triporteur; ils se

Il va de soi que, si vous pouvez assurer la responsabilité de cette émission, je préparerai le tableau des services du 4^e trimestre en conséquence. Je dois cependant vous informer que la Direction de la Radiodiffusion nationale vient de se transporter à Lyon et qu'à partir du premier jeudi d'octobre nos émissions seront diffusées de Montpellier-national. C'est donc à Montpellier que vous devrez parler. Vous sera-t-il possible de vous y rendre régulièrement?

Dans l'affirmative je vous propose les jeudis 17 octobre, 14 novembre, 12 décembre. Par décision du 18 septembre l'émission est fixée à 11h45. Il est possible que cette heure soit de nouveau retardée. Je vous en avertirai aussitôt.

Vous serez sans doute d'accord avec moi sur la nécessité de ne pas déconcerter les auditeurs en modifiant sans cesse le cadre même de l'émission. Nous avons adopté l'ordre suivant: invocation, lecture, méditation, oraison dominicale précédée ou non d'une prière non liturgique. Il va de soi que cet ordre n'est pas imposé.

J'ai proposé que l'indemnité attachée à l'émission – dont une grande partie était versée d'ailleurs à la Fédération – soit limitée aux frais de voyage des pasteurs. Cette suggestion a été écartée.

Vous m'obligerez en me faisant savoir le plus tôt possible si je puis compter sur vous pour le jeudi 17 octobre.

Veuillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments très dévoués,

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier, le 28 septembre 1940

Monsieur le Président de la Fédération Protestante, Montauban

Monsieur le Président,

Votre lettre du 20 septembre vient de me parvenir et je vous en remercie.

J'accepte les dates des jeudis 17 octobre, 14 novembre et 12 décembre que vous avez bien voulu me proposer, pour les émissions de « La Cause » au cours du 4^e trimestre.

Les événements nous ont amenés à ouvrir pour la zone non-occupée une annexe du secrétariat de La Cause à Montpellier 27 rue Chaptal. C'est là que je vous serais reconnaissant de m'adresser toutes les communications que vous jugerez utiles.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très dévoués.

Valdo Durrleman

rendent ainsi à pied au-delà de Chartres... avant de trouver divers modes de transport qui les ont amenés à Chaillevette où ils restent jusqu'au 24 août.

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Église Réformée de France
Le Président du Conseil national
Nîmes 10 rue Cl. Brousseau

11 octobre 1940

Mon cher collègue,

Il est bien entendu que vous parlerez au studio de Montpellier, boulevard du Général Sarrail les jeudis 17 octobre, 14 novembre et 12 décembre. L'heure actuelle est 11h45. Si, comme je l'ai demandé, on nous rendait 12h ou 12h15 vous en seriez aussitôt informé.

Le texte de votre méditation doit arriver en 2 exemplaires lundi matin à l'adresse : « Montpellier National » (Censure) 9 boulevard du G^{al} Sarrail.

Veuillez rappeler qu'il s'agit de l'émission de la Fédération Protestante, pour que le texte soit soumis à Mr Gaston Rageot.

Les textes suivants devront être envoyés à Marseille-Provence rue de la Croix de Régnier Marseille où la Direction se transportera ainsi que la Censure après le 20 octobre.

Veuillez croire mon cher collègue à mes sentiments cordialement dévoués.

Marc Boegner

[Remarque : Lettre manuscrite.]

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Église Réformée de France
Le Président du Conseil National
10 rue Claude Brousseau

Nîmes, le 6 février 1941

Mon cher Collègue,

Au moment même de partir pour Vichy, à la fin de la semaine dernière, j'ai appris avec beaucoup de peine l'arrestation de votre père. Mardi matin, je me suis longuement entretenu avec M. Peyrouton, Ministre de l'Intérieur. Au cours de notre conversation je lui ai fait part de l'émotion provoquée dans les milieux protestants par la mesure de rigueur⁴ dont votre père avait été l'objet. J'ai insisté auprès de lui pour qu'il veuille bien

4. Freddy Durrleman, arrêté, ainsi que sa secrétaire, Mlle Haëttel, par la Gestapo le 21 janvier, est à ce moment-là incarcéré à la prison du Cherche-Midi, avant d'être transféré le 11 février 1941 à Fresnes où il reste jusqu'au 21 juillet 1942. Voir Jacques POUJOL, « Documents et pistes de recherche sur les protestants de zone occupée pendant la Seconde Guerre mondiale », *BSHPF*, 1993, 3, document n° 5, « Le "Journal de Prison" du Pasteur Freddy Durrleman ».

faire tout ce qui est en son pouvoir en faveur de votre père dont je lui ai fait connaître la place très particulière dans le protestantisme français. Le Ministre a pris note des indications que je lui ai données et m'a promis d'écrire aussitôt à Paris. Il ne m'a pas caché cependant que son action, dans une circonstance semblable, est fort limitée. Le Général Brécard, à qui j'ai également parlé de la question, m'a déclaré qu'il lui était impossible de faire quoi que ce soit et M. René Gillouin, alerté par M. Corréard⁵ s'en est remis à moi du soin d'intervenir auprès du gouvernement.

Je vous serais très obligé de me faire part des informations exactes que vous aurez pu recueillir sur les circonstances de l'arrestation de votre père et sur sa situation actuelle dans la mesure où vous la connaissez.

J'espère que vous avez été joint ce matin par Madame Jean Cadier et que vous avez pu arriver à temps à Radio-Montpellier. Le Directeur général de la Radiodiffusion m'a promis l'autre jour que notre émission sera définitivement fixée à midi. En tout cas, je vous ferai connaître la décision prise à ce sujet.

Veuillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments cordialement dévoués.

Marc Boegner

Marc Boegner a écrit le 14 février au Garde des Sceaux pour attirer son attention sur le cas de Freddy Durrleman.

5. Jules Corréard (1874-1957), pseudonyme Probus, polytechnicien, Inspecteur général des finances, Conseiller du gouvernement général de l'Algérie de 1932 à 1938. En mai 1940, après avoir entendu Freddy Durrleman à une émission de radio sur le Poste Parisien, il prend contact avec lui et le fait entrer, aux côtés notamment de Gaston Tessier, secrétaire général de la CFTC, et du colonel Adrien Roux (polytechnicien lui-aussi, radical socialiste, exécuteur testamentaire d'Auguste Comte), dans le Comité de lecture de son bulletin, d'abord appelé *Libre France* puis, après quelques numéros, *ARC*, en souvenir de la Pucelle, qui était distribué clandestinement et dénonçait sans appel la politique de Vichy. C'est ainsi que dans le n° 11 de ce bulletin, publié après la rencontre de Montoire entre Pétain et Hitler le 24 octobre 1940 on pouvait lire ceci : « Les actes qui ont été pris depuis le 10 juillet 1940 n'ont aucune valeur juridique, c'est-à-dire que, devant Dieu et devant les hommes, ils n'engagent pas la France et que nul Français n'est tenu de leur obéir ». Un des derniers numéros de *L'Arc* (n° 18) publié dans les derniers jours de 1940, relaie l'appel lancé par le général de Gaulle pour que les Français restent chez eux dans l'après-midi du 1^{er} janvier 1941 « pour manifester qu'ils sont unanimes dans leur deuil et dans leur espoir ». 20 numéros ont paru jusqu'à l'arrestation chez lui de Freddy Durrleman le 21 janvier 1941 par la Gestapo. En perquisitionnant les Allemands découvrirent des stencils du dernier bulletin que Freddy Durrleman imprimait avec sa secrétaire. Son épouse alerta aussitôt Corréard qui se réfugia alors en Algérie. Lors de son procès devant le tribunal militaire allemand le 24 avril 1941, Freddy Durrleman et sa secrétaire interrogés sur l'auteur de ces bulletins ont toujours refusé de livrer son nom.

Pierre Lestringant à Valdo Durrleman

Fédération Protestante de France
Le Président

Nîmes le 7 mars 1941

Monsieur le Pasteur Durrleman
À Montpellier

Cher Collègue,

Nous recevons aujourd'hui une lettre du Secrétaire des émissions de Montpellier National, relative à la causerie que Mr Louis Perrier⁶ a lue hier à votre place. Je vous prie instamment de lui signaler, à l'avenir, tout changement d'orateur, même survenant en dernière heure. Il me signale qu'au besoin le Président de la Fédération peut l'avertir, par téléphone, de l'identité de la personne qui remplacera l'orateur prévu, quitte à lui donner ensuite confirmation par note écrite.

De même, il insiste sur la nécessité de respecter l'horaire, car il a reçu des instructions impératives pour que tout empiètement soit évité. Il nous recommande de prévoir plutôt 14 minutes de causerie que 15, car il faut ajouter le temps indispensable aux annonces de début et fin d'émission.

Excusez-moi de vous transmettre, en substance, l'observation qui nous arrive. Nous comprenons parfaitement les difficultés auxquelles vous avez dû faire face en raison de votre état de santé. Mais nous préférons cependant vous en écrire au cas où des circonstances analogues se présenteraient à nouveau. Vous pourrez nous donner un coup de téléphone et nous téléphonerons nous-même immédiatement.

Nous espérons que vous allez mieux, décidément. Avec nos vœux sincères pour votre santé et pour vos bien-aimés, veuillez agréer, cher Collègue, l'expression de mes sentiments fraternels.

P. Lestringant

[Remarque : Lettre manuscrite.]

D. Joseph, Secrétaire de la FPF, à Valdo Durrleman

Nîmes le 15.4.41

Monsieur le Pasteur,

Veuillez prendre note qu'à partir du 17 courant l'émission de la F.P.F. aura lieu de 13h à 13h15.

6. Louis Perrier (1875-1953), médecin et théologien. Il fut pendant de longues années professeur à la Faculté de théologie protestante de Montpellier, où la rue longeant la Faculté porte son nom. Très proche de la famille Durrleman (sa bibliographie comporte un ouvrage co-écrit avec Valdo Durrleman en 1934), il était appelé « oncle Louis » bien qu'il n'y ait pas de lien de parenté.

Recevez, je vous prie, l'expression de mes sentiments tout d vou s.

D. Joseph, Secr taire

[Remarque : Carte postale.]

Lettre du 2 mai 1941 du Secr taire des  missions Ren  Duhamel   Marc Boegner

R publique fran aise

Vice-Pr sidence du Conseil

Administration de la Radiodiffusion Nationale

Station de Montpellier-National

  : Monsieur le Pasteur Boegner

Pr sident de la F d ration protestante
de France

9 boulevard Sarraill

Montpellier

10 rue Claude Brousson, Nimes

Monsieur le Pasteur,

J'ai l'honneur de porter   votre connaissance que le Professeur Louis Perrier s'est pr sent  hier jeudi 1^{er} mai   notre studio, pour lire la causerie de Monsieur le Pasteur Valdo Durrleman, souffrant.

Permettez-moi de vous signaler que l' locution de Monsieur Louis Perrier s'adapte mal au microphone, et que j'ai d j  eu de diff rents c t s des remarques au sujet de ce conf rencier.

Veuillez agr er, Monsieur le Pasteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingu s et respectueusement d vou s.

Ren  Duhamel

Le Secr taire des  missions de Montpellier-National.

[De Marc Boegner   Valdo Durrleman:]

Cher Coll gue je regrette d'avoir   vous transmettre cette observation. Il faut en tenir compte, sinon nous aurons des d sagr ments.

Avez-vous appris quoi que ce soit sur le jugement? Je verrai demain Mrs Rohr et Bertrand et esp re avoir par eux des indications pr cises

Marc Boegner

[Remarque : Lettre transmise par Marc Boegner   Valdo Durrleman avec en marge la note manuscrite de Marc Boegner et une mention « r p. 8-5-1941 » (la r ponse de Valdo Durrleman n'a pas  t  retrouv e).]

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 16 juin 1941
10 rue Claude Brousson

Mon cher Collègue,

J'espère que Madame Durrleman a reçu la lettre dans laquelle je la priais de vous dire que je suis disposé, *si vous le jugez désirable*, de demander au Maréchal Pétain s'il croit pouvoir intervenir pour que votre père bénéficie d'une mesure de grâce aussi prochaine que possible⁷.

Comme je me rends à Vichy à la fin de cette semaine, vous voudrez bien m'écrire un mot si vous souhaitez que je fasse la démarche en question.

Je suis fort ennuyé d'avoir à vous faire part de nouveau d'observations officielles que j'ai reçues au sujet de vos remplaçants à la radio. Au moment où vous êtes obligé de vous soigner, je préférerais de beaucoup, croyez-le bien, n'avoir pas à revenir sur cette question des émissions qui vous ont été confiées. Toutefois, à la suite de la méditation de notre cher Collègue Henri Babut, mon attention a été attirée de la façon la plus sérieuse sur « la situation fort critique, qu'il est souhaitable de ne pas renouveler » dans laquelle s'est trouvé placé le Secrétaire des émissions. Il est donc indispensable que des mesures soient prises pour éviter le retour de pareils incidents.

Mais quelles mesures? Croyez-vous que votre état de santé vous permettra d'assurer vous-même les prochaines émissions? Accepteriez-vous de faire appel, pour vous remplacer, à des Pasteurs tels que nos collègues Jean Cadier et Ponsoye? Je suis obligé de vous rappeler que lors des fâcheux incidents que vous savez⁸, le Conseil de la Fédération Protestante a décidé d'offrir une émission sur quatre à votre père, mais à votre père personnellement. Lorsque nous avons obtenu de reprendre ces émissions quelques semaines après l'Armistice, c'est à vous personnellement que j'ai demandé d'assurer une émission sur 4. Je me trouverai dans une situation fort délicate soit vis à vis de la Radiodiffusion Nationale, soit vis-à-vis du Conseil de la Fédération si de nouvelles observations m'étaient faites au sujet de vos remplaçants et je me verrai dans l'obligation de vous demander de renoncer, tant que vous ne serez pas en état de les assurer vous-même, aux causeries que nous vous avons réservées.

Encore une fois il m'est extrêmement pénible, dans les circonstances où vous placent et votre état de santé et la grande peine que vous fait éprouver la situation de votre père, d'avoir à vous entretenir de cette question. Vous m'obligerez en me faisant connaître ce que vous décidez ou proposez, compte tenu des indications officielles qui m'ont été récemment adressées.

Veuillez croire, cher Collègue, à mes sentiments bien cordialement dévoués.

Marc Boegner

7. Dans un courrier manuscrit du 10 mai 1941, Marc Boegner avait écrit à Rose-Marie Durrleman, l'épouse de Valdo : « Voulez-vous prier votre mari d'examiner avec son frère s'ils jugent opportun que je demande au Maréchal d'intervenir personnellement en vue d'une mesure de grâce. Je suis, cela va sans dire, tout disposé à faire tout le possible pour atténuer l'épreuve de mon collègue mais je ne puis entreprendre une démarche de ce genre qu'en plein accord avec ses fils. »

8. Voir plus bas note 43.

Valdo Durrleman à Marc Boegner

La Sagne
Mazamet

17 juin 1941

Monsieur le Pasteur Marc Boegner
Président de la Fédération Protestante de France
10 rue Claude Brousson Nîmes

Mon cher Collègue,

Je reçois à l'instant votre lettre du 16 juin et m'empresse d'y répondre, en vous priant de bien vouloir excuser mon long silence après votre lettre du 10 mai, adressée à ma femme, et par laquelle vous nous proposiez d'intervenir auprès du Maréchal Pétain pour que mon père bénéficie d'une mesure de grâce aussi prochaine que possible. La raison de mon silence est que j'ai tenu à m'informer auprès de mon frère Patrick d'abord, et ensuite auprès de l'avocat à Paris pour leur demander leur avis au sujet d'une intervention éventuelle, car l'un de mes amis m'avait entre-temps fait savoir que le Président du tribunal allemand s'était vu reprocher sa clémence vis-à-vis de mon père en ne le condamnant qu'à 18 mois de prison, et que l'avocat ne craignait rien plus qu'une révision du jugement qui, selon lui, risquait de produire une aggravation de la peine.

Aussi, ma mère a-t-elle fait dire à Patrick de ne tenter aucune démarche pour l'instant.

Néanmoins, puisque vous nous offrez d'intervenir auprès du Maréchal lui-même, celui-ci, informé de la situation que je vous décris, sera bon juge pour savoir si sa demande de grâce risque d'aller à l'encontre de nos désirs en provoquant une malencontreuse révision du jugement, ou si, au contraire, cette demande a des chances d'aboutir, ce qui serait, inutile de le dire, pour nous tous, une immense joie.

En ce qui concerne la seconde question dont me parle votre lettre de ce matin, j'avoue ne pas comprendre du tout en quoi et pourquoi le secrétaire des émissions s'est trouvé placé du fait de la méditation de Monsieur Babut sur *Jésus et les petits* dans une « situation fort critique qu'il est souhaitable de ne pas renouveler »... Conformément à la demande que m'avait adressée Monsieur Lestringant, et que vous m'aviez vous-même renouvelée oralement à Alès, j'avais pris soin d'informer suffisamment à l'avance le secrétaire de la Fédération Protestante du nom de la personne qui devait me remplacer et du titre de la causerie afin que l'on puisse en avertir les services de la Radiodiffusion. Vous m'aviez dit qu'il était inutile que j'avertisse moi-même directement le secrétaire des émissions puisque la Fédération Protestante s'en chargeait et qu'il valait mieux que cela se passât ainsi.

Quoiqu'il en soit, je suis absolument navré d'avoir été la cause involontaire des incidents dont vous me parlez, mais je n'ai jamais pensé, lorsqu'en septembre dernier vous aviez bien voulu, sur ma demande, faite au nom de La Cause, me confier une émission sur 4, que c'était à moi personnellement et non à La Cause que vous faisiez appel, et que je ne pourrais, comme le faisait du reste mon père dans le passé, offrir le micro à tel ou tel de nos collègues plus expérimenté et qualifié que moi, comme celui qui a bien voulu me remplacer la dernière fois...

Par mesure de prudence et sur le conseil du Docteur, j'ai demandé à mon beau-père le Pasteur Grellet de Tornac, de bien vouloir me suppléer pour l'émission du jeudi 26 juin. Il doit y faire une causerie sur *Sully*, et je me proposais juste d'avertir le secrétaire

de la Fédération de l'identité du conférencier, lorsque m'est arrivée votre lettre. Je pense que vous ne verrez pas d'inconvénient à ce que je me fasse ainsi remplacer le 26 juin, sans avoir soumis à l'approbation de la Fédération mon choix de l'orateur. Je compte bien pouvoir assurer moi-même les prochaines conférences de juillet, août et septembre et dans le cas d'une impossibilité matérielle, c'est bien volontiers que je demanderai à nos collègues Jean Cadier ou Ponsoye de me remplacer.

Veuillez accepter, je vous prie, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

Valdo Durrleman

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Église Réformée de France
Le Président du Conseil national

Nîmes le 19 juin 1941
10 rue Claude Brousseau

Mon cher Collègue,

Je reçois votre lettre. Il va de soi que vous devez vous faire remplacer par votre beau-père le jeudi 26 juin. Ce qui a mis le Secrétaire des émissions de Montpellier dans la situation critique dont me parle sa lettre, c'est que notre collègue Babut a eu la plus grande peine à lire son texte et a donné l'impression d'être constamment en danger de s'arrêter. Je souhaite vivement que votre santé soit suffisamment affermie pour que vous puissiez assurer les émissions en juillet, août et septembre.

Et comme je viens de la demander, j'ai la semaine prochaine l'audience du Maréchal Pétain, je l'entretiendrai de la situation de votre père et verrai s'il semble disposé à intervenir.

Veuillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments cordialement dévoués

Marc Boegner

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Église Réformée de France
Le Président du Conseil National

Nîmes le 12 novembre 1941
10 rue Claude Brousseau

Mon cher Collègue,

Après des semaines de discussions, auxquelles je croyais qu'une récente décision avait mis un terme, la Direction générale de la Radiodiffusion me fait connaître qu'un changement complet de programme l'oblige à transférer l'émission protestante du jeudi au dimanche matin de 8h45 à 9h. J'ai immédiatement écrit au Commandant Duvivier

pour lui demander plus qu'un quart d'heure et lui présenter quelques autres requêtes. Quoi qu'il en soit, je vous préviens d'urgence que votre prochaine causerie aura lieu le dimanche 14 décembre à 8h45 et que naturellement vous serez inscrit toutes les quatre semaines au tableau des orateurs de la radio.

Rien de changé en ce qui concerne l'envoi des manuscrits à M. Gabriel Reuillard. Vous voudrez bien m'accuser réception de cette communication qui pourrait, comme tant d'autres, disparaître en chemin.

J'ai été heureux d'apprendre que votre santé s'était grandement améliorée. Par Mme Schloesing-Meynard⁹ j'ai fait dire à votre père que je suis prêt à demander que le Maréchal Pétain réclame une mesure de grâce, mais que je ne puis faire cette démarche qu'avec son entier consentement qui comporterait évidemment la renonciation à toute activité pouvant ultérieurement le compromettre.

Veuillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments très cordialement dévoués.

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Mac Boegner

13 novembre 1941

Monsieur le Pasteur Marc Boegner
Nîmes

Mon cher Collègue,

Votre lettre du 12 novembre m'est bien parvenue ce matin, avant l'émission protestante et je vous remercie de m'avoir prévenu tout de suite de ce changement d'horaire dont je prends bonne note. Je souhaite vivement que vos démarches pour obtenir plus d'un quart d'heure aboutissent, mais pour ma part je déplore ce changement de jour et surtout cette heure matinale du Dimanche matin, qui, je le crains, nous fera perdre un bon nombre d'auditeurs. D'autre part, étant donné qu'il y a le dimanche des cultes retransmis de Suisse et le culte de Radio-Toulouse, n'est-il pas regrettable que la voix protestante ne puisse pas se faire entendre une fois dans la semaine ?

J'ai bien reçu, en leur temps, les indemnités que vous avez fait envoyer pour les émissions assurées par La Cause et votre secrétariat n'a pas fait d'erreur dans son virement du 22 septembre dernier concernant l'émission du 24 juillet. Je tiens donc à votre disposition les 121 f 10 qu'il croyait m'avoir versés en moins et qui m'ont été virés

9. Le nom de Daisy Schloesing-Meynard, née Meynard, figure dans les statuts de La Gerbe, Association générale de la jeunesse chrétienne de Montpellier, déclarée par son président-fondateur Freddy Durrleman le 1^{er} juin 1906 à la Préfecture de l'Hérault, comme celui de l'une des deux Secrétaires de l'Association, l'autre étant Édouard Garrigue. Jusqu'en 1940 elle était par ailleurs présidente de l'Union des Françaises contre l'alcool (UFCA) fondée en 1916 par Mme Fallot-Matter.

le 5 courant. Le mieux serait, je pense, que vous vouliez bien les retenir sur la prochaine indemnité.

Je vous remercie de ce que vous voulez bien faire pour mon père et puisque Mme Schloesing-Meynard a dû lui transmettre une demande précise de votre part, je pense qu'il pourra vous communiquer sa réponse bientôt. De nouvelles mesures de discipline dans toutes les prisons allemandes font que mon père communique beaucoup moins facilement avec l'extérieur, pour l'instant. Je ne doute pas cependant que si mon père accepte une libération anticipée, celle-ci ne saurait être pour lui qu'inconditionnelle. Affaire de confiance, simplement.

Veillez agréer, je vous prie, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Valdo Durrleman

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France

Nîmes le 14 novembre 1941
10 rue Claude Brousson

Mon cher collègue,

Vous parlerez pour la première fois, à notre émission du dimanche matin, le 7 décembre à 8h45. Je n'ai pas encore reçu de réponse à ma demande d'une émission de 25 minutes. Sauf indication contraire de ma part ne comptez donc pour le moment que le ¼ d'heure qui nous était précédemment accordé.

Vous parlerez également le dimanche 4 janvier 1942.

Veillez croire, mon cher collègue, à mes sentiments cordialement dévoués.

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier, 15 novembre 1941

Mon cher Collègue,

Votre lettre du 14 novembre me parvient à l'instant. Entendu pour les émissions des dimanches 7 décembre et 4 janvier à 8h45.

Veillez agréer, je vous prie mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Valdo Durrleman

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 10 décembre 1941
10 rue Claude Brousson

Je suis véritablement désolé d'être contraint de vous écrire une fois encore au sujet des émissions dont vous avez la responsabilité¹⁰. Votre causerie du 7 décembre a soulevé et soulève de multiples protestations aussi bien du côté protestant que du côté catholique.

L'Évêque de Nîmes m'a fait part lui-même de l'impression pénible ressentie en vous écoutant par des fidèles de son diocèse et par des membres de son clergé. Il a été saisi de plaintes dont il était décidé à se faire l'écho à Vichy lorsqu'il m'a rencontré. Il va de soi que nos méditations peuvent parfois ne pas obtenir l'assentiment des catholiques les plus décidés à se placer sur un terrain essentiellement chrétien. Toutefois votre causerie, prononcée à la veille du 8 décembre, a manifesté, d'après ce que m'en ont dit des auditeurs protestants une intention de polémique qui, dans les circonstances actuelles, a blessé de vos auditeurs et est de nature à nous susciter de graves difficultés.

Des protestants, ultra protestants, m'ont fait connaître, les uns leur surprise de ce que vous ayez cru devoir, à un moment où il convient d'éviter aussi soigneusement que possible à la radio tout ce qui peut diviser, parler de la mère du Sauveur comme vous l'avez fait¹¹, et les autres de ce que l'émission du dimanche 7 décembre n'ait eu à aucun degré le caractère d'un service religieux. Vous me permettrez de m'arrêter sur ce dernier point.

Nous ne sommes pour rien dans la décision prise par la direction de la Radiodiffusion Nationale de transférer au dimanche matin l'émission traditionnelle du jeudi. Mes lettres et télégrammes sont là pour prouver que j'ai fait mon possible pour que nous soit maintenue l'émission au jour et si possible à l'heure dont nos auditeurs avaient l'habitude. Toutefois l'émission étant transférée au dimanche il est infiniment désirable que le caractère religieux que nous lui avons toujours donné, en pensant tout particulièrement aux disséminés, aux malades, aux personnes âgées, soit maintenu et même accentué. Les réclamations que je reçois m'obligent à insister très vivement auprès de vous pour que vous donniez vous-même à l'émission dont vous êtes chargé ce caractère de culte qu'attendent l'immense majorité de nos auditeurs. Je vous serais très reconnaissant de me dire si vous êtes d'accord avec moi.

J'ai entendu dire que Madame votre mère devait venir en zone non occupée. Nous souhaitons tous qu'elle vous apporte des nouvelles aussi satisfaisantes que possible de votre père. J'espère que votre santé s'est raffermie et que vous avez abordé l'hiver avec des forces renouvelées.

10. Cette formulation, comme la lettre qui n'évoque à aucun moment La Cause, laisse entendre que ces émissions sont de la responsabilité personnelle de Valdo Durrleman.

11. Dans cette émission sur «La Vierge Marie et les protestants», Marie et Joseph sont présentés ainsi: «Humbles de condition mais juifs pratiquants... A ce foyer modeste se groupaient autour de père et mère de nombreux enfants, sept au moins»; et selon Valdo Durrleman, «pour les protestants... nulle créature humaine n'a droit à un culte; or Marie est une créature humaine». Texte publié par La Cause dans la série «Voix de La Cause», 8^e année, cahier 12, décembre 1941.

Veillez recevoir, mon cher collègue, l'expression de mes sentiments bien cordialement dévoués.

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Marc Boegner

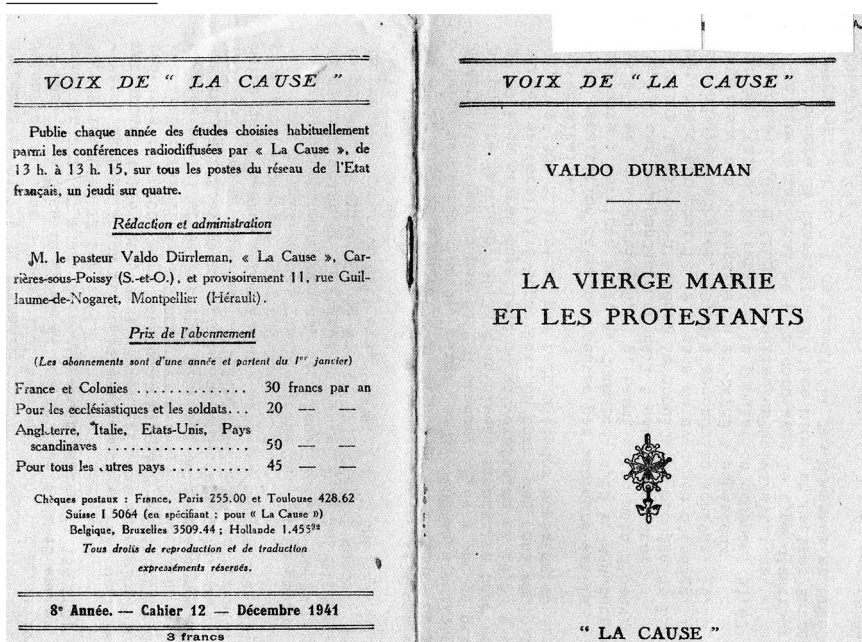
Le 22 décembre 1941

Monsieur le Pasteur M. Boegner

Mon cher Collègue,

Votre lettre du 10 décembre m'est bien parvenue. Veuillez excuser le retard apporté à cette réponse, mais j'attendais d'avoir une copie du texte de ma causerie¹² du 7 décembre à vous envoyer afin que vous puissiez juger par vous-même si cette causerie n'était pas une causerie religieuse.

J'ignorais complètement que le 8 décembre fût la fête de l'Immaculée conception et la coïncidence entre cette date et le sujet de ma conférence fut tout à fait involontaire.



«Voix de La Cause», 8^e année, cahier 12, décembre 1941

12. M. Boegner n'avait pas entendu l'émission.

Un très grand nombre d'auditeurs m'ont fait l'honneur de m'écrire après l'audition de cette causerie, beaucoup de catholiques, voire même des prêtres, et quelques protestants : je n'ai en tout et pour tout reçu que 2 lettres de protestations, anonymes du reste. Et une dizaine de commandes de Bibles et Nouveaux Testaments.

Je serais navré de penser que les émissions dont vous m'avez chargé et que j'assure au nom de La Cause¹³ vous suscitent en ce moment la moindre difficulté et je ferai de mon mieux pour qu'il n'en soit rien. L'écho produit par la causerie du 7 décembre tendrait à prouver que le nouvel horaire n'est peut-être pas si mauvais qu'on aurait pu le supposer.

Veillez agréer, je vous prie, mon cher collègue, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Valdo Durrleman

Valdo Durrleman à Elisabeth Durrleman

[Montpellier, 21 janvier 1942]

[...] La conférence sur Marie n'a pas fini de m'en faire voir... Hier visite de Ponsoye, qui venait me raconter qu'on en avait parlé au Conseil presbytéral de Montpellier, à la dernière séance, parce que ça avait fait l'objet en plein Conseil National à Nîmes, la semaine dernière, de graves décisions pour l'avenir. Un bonhomme de Saint-Etienne a vivement protesté à la radiodiffusion nationale qui a dit qu'elle ne censurait qu'au point de vue politique, que le point de vue dogmatique ne la regardait pas. Alors protestation auprès de Boegner dudit bonhomme et le Conseil National de décider d'une « censure ecclésiastique » (*sic*) qui doublerait la censure politique de Marseille¹⁴ mais certains ont considéré que cela ne suffisait pas et qu'il fallait à tout prix faire sauter La Cause qui occasionnait tous ces ennuis. On n'osera pas le faire cette fois-ci encore, paraît-il. En effet quand il a été question de cela au Conseil presbytéral de Montpellier, Ponsoye a dit : « Je vous conseille de ne pas toucher à Durrleman ! sinon... » À quoi Cadier a répondu tout bas : « Nous n'y toucherons pas... » (Voire!... Et maintenant j'attends la lettre de Marc 1^{er}¹⁵ me demandant de transmettre mes manuscrits à la censure ecclésiastique, congrégation réformée de l'Index!! Il me semble que je dois, si une telle demande m'est faite, m'y opposer à tout prix. Mais ce sera la fin des émissions de La Cause sûrement... Ponsoye était scandalisé. Il m'a dit qu'au Conseil presbytéral de Montpellier Cazalis¹⁶ était tout à fait contre moi disant qu'il était inadmissible

13. Valdo Durrleman souligne ce point à dessein, comme il le fait tout au long de cette correspondance.

14. La « censure politique de Marseille » : le texte des émissions devait être adressé avant la date de l'émission au responsable de la station de la Radiodiffusion Nationale à Marseille.

15. Marc I^{er} : surnom donné par Valdo Durrleman à Marc Boegner.

16. Lionel Cazalis (1869-1963) négociant en vins, propriétaire de la maison Cazalis-Delord. Il est membre du conseil presbytéral de la Chapelle de la rue Brueys à Montpellier.

que « n'importe qui parle sur n'importe quoi à la TSF en engageant le Protestantisme français » (*sic*). À quand la censure des sermons dans toutes les chaires ? Enfin me voilà dans de beaux draps ! Pour comble, étant malade, je ne pensais pas pouvoir faire la conférence du 1^{er} février et ai demandé à Vernet, professeur au lycée¹⁷, de me remplacer ce jour-là. Cela va faire encore crier ces Messieurs !... Il est vrai que d'autre part je reçois continuellement oralement ou par écrit de multiples témoignages de l'intérêt suscité par ces conférences de La Cause, surtout les deux dernières¹⁸ et en ce moment je t'avoue que ce m'est un précieux encouragement...

Valdo

[Remarque : Extrait.

Elisabeth, sa mère est alors à la Maison de la Cause à Carrières-sous-Poissy et y assure les activités de La Cause, du moins celles qui étaient possibles en zone occupée.]

Valdo Durrleman à Elisabeth Durrleman

Ce mercredi soir 28.1.42 6h

[...] La soutenance de thèse de Leenhardt¹⁹ a commencé à 2h½ précises. Jury : Président Arnal²⁰, premier et second examinateurs : Boegner et Bruston. À peine entré dans la salle et assis, Boegner m'aperçoit dans l'assemblée et me fait des signes impératifs qu'il veut me voir et me causer après la séance ; il le chuchote du reste à voix mi-basse pour que je comprenne bien : « j'ai besoin de vous voir après... »

- Après la séance Boegner dit un mot à oncle Louis sur son passage, et vient vers moi :
- « Tenez asseyons-nous là un moment : c'est très grave ce que j'ai à vous dire »
 - ??! Quoi donc ?
 - Et tout d'abord donnez-moi des nouvelles de votre père ? En avez-vous ? Comment va-t-il ?
 - Je viens de raccompagner ma mère à la gare ; mon père va bien ; il supporte vaillamment sa peine.
 - Pour combien de temps en a-t-il encore ?
 - 6 mois jusqu'au 21 juillet.
 - Il s'agit maintenant de votre conférence : tenez la voici, je vous la rends. (Il me tend mon manuscrit que je lui avais envoyé). Elle a suscité et suscite encore une tempête

17. Daniel Vernet n'était pas pasteur mais professeur de sciences naturelles au lycée Joffre de Montpellier en classes préparatoires et enseignant à la Faculté de théologie évangélique d'Aix-en-Provence.

18. Il s'agit des conférences des 7 décembre 1941, « La Vierge Marie et les protestants », et 4 janvier 1942, « Propos de Nouvel an ».

19. Il s'agit de la thèse de doctorat en théologie de Henry Leenhardt (1900-1961), *Connaissance religieuse et foi*, Montpellier, Études théologiques et religieuses, 1941 ; 148 p.

20. André Arnal (1871-1944), le doyen de la faculté de théologie de Montpellier.

de protestations de toute la France occupée et non occupée. J'ai été saisi (*sic*) de cette affaire par le ministère de l'Intérieur à Paris, le ministère de l'Intérieur à Vichy, le chef de cabinet du ministère de la propagande, Charrier, le Maréchal Pétain en personne, le colonel Duvivier (ministère de la radiodiffusion) et surtout à plusieurs reprises par M. Lucien Romier²¹ lui-même. Il énumère encore une série, au moins 5 ou 6, de grands organismes officiels de l'État qui ont protesté auprès de lui (je n'ai malheureusement pas pu retenir toute cette avalanche de noms etc...) sans compter (ajoute-t-il) les protestations de plusieurs évêques et même du cardinal Gerlier en personne qui vous a entendu lui-même (*sic*). Bref cela a failli nous faire exclure complètement du micro de l'État. Il ne faut pas oublier que c'est un poste de l'État dans lequel nous parlons, ce n'est plus comme jadis Radio Paris, poste privé (*sic*). J'ai réussi à maintenir les choses en l'état actuel mais M. Lucien Romier me demande de ne plus vous laisser parler au micro et le colonel Duvivier aussi. Hier encore M. Lucien Romier m'en entretenait et le 19 janvier dans un contact avec lui à Vichy nous sommes entretenus de votre conférence qui avait mis ces messieurs dans tous leurs états. Quand ils m'ont demandé de vous supprimer la parole, je leur ai dit : ne faites pas cela. Ce serait mal compris. N'empêchez pas M. Durrleman de parler car cela soulèverait d'un autre côté une tempête de protestations et puis on dirait que c'est moi qui ai manœuvré pour lui empêcher l'accès au micro.

- Ici un geste de ma part
- Oh mais je sais bien ce qui se dit derrière, je sais tout ce qu'on dit et puis aussi on dirait que je n'ai pas su défendre l'indépendance spirituelle de l'Église. Pour toutes ces raisons et d'autres encore j'ai demandé qu'on vous laisse encore la parole. Mais alors devant la gravité de la situation provoquée par des centaines de lettres et de protestations reçues à Paris, à Marseille, à la direction de la Radiodiffusion et à Vichy dans tous les ministères, et même auprès de M. Lucien Romier et du Maréchal (*resic*) nous avons décidé avec M. Lucien Romier d'un commun accord qu'il n'y aurait plus de censure des manuscrits à Marseille, plus de censure politique mais que celle-ci serait remplacée par une censure ecclésiastique à Nîmes et qui serait exercée par moi et mes collaborateurs immédiats. Donc au lieu d'envoyer vos manuscrits à Marseille, c'est à moi dorénavant que vous les enverrez et je vous les retournerai avec mon visa. C'est moi qui suis ainsi responsable devant les autorités de Vichy.

Le tout est d'éviter en ce moment d'aborder certains sujets scabreux et surtout toute polémique. C'est une question de tact et de doigté, de délicatesse. De même je vous demanderai de vous conformer strictement à notre façon de faire, à la demande même de ces Mrs de Vichy, ce ne sont pas des conférences, mais ils aimeraient maintenant des cultes protestants : commencez donc par l'invocation etc... et puis n'allez pas prendre comme sujet par exemple le texte : « le salut vient des juifs » (*sic*)²² ;

- Mais je n'ai jamais eu l'intention de traiter ce texte, je vous assure !

21. Lucien Romier, historien et journaliste, conseiller du Maréchal Pétain et Ministre d'État de 1941 à 1943 décédé en 1944.

22. Jean 4,22.

- Non mais je prends ça comme exemple car ils sont très pointilleux. Il y a eu des histoires sans fin entre la censure et Lagier²³ pour ses sermons à Toulouse. Une fois il a parlé du peuple élu ça a fait toute une histoire et à Marseille à la radio on m'a dit textuellement : il aurait pu prendre n'importe quel autre exemple de peuple en disant que c'était le peuple élu mais ne pas laisser entendre que ce peuple était les juifs et puis on nous reproche aussi de tout le temps parler de la Bible, des Saintes Écritures. Vous ne vous doutez pas de tous les obstacles que nous avons à surmonter.
- Mais je ne comprends pas très bien pourquoi tout ce bruit autour de ma pauvre conférence...
- C'était la veille de la fête de l'Immaculée Conception.
- Je l'ignorais absolument.
- Et puis ce qu'on vous reproche surtout c'est d'avoir dit que Marie était mère d'une famille nombreuse. Cela on ne vous le pardonne pas. Il y a des choses qu'il vaut mieux ne pas dire pour ne pas choquer nos frères catholiques en ce moment, mais à part cela il y a des choses excellentes dans votre conférence.
- C'est curieux, je n'ai reçu, à part deux lettres anonymes de protestations, que des encouragements, plus de 60 lettres de catholiques pour la plupart, des prêtres même, des réguliers etc. et une quantité de demandes de Bibles mais pas d'autres protestations.
- Ce qu'on vous reproche aussi c'est votre *ton (sic)*, les inflexions de votre voix. Il paraît que, à la lecture, vous souligniez par le ton certains passages de sorte que les catholiques se sentaient visés et blessés. C'est un évêque qui vous écoutait qui me l'a dit lui-même (*sic*).
- Très flatté d'avoir été écouté par un évêque!!!
- Enfin voilà ce qu'il en est ; j'ai tenu à vous mettre au courant. Vous allez recevoir sous peu mes instructions pour la marche à suivre des manuscrits etc. C'était plus facile de vous dire ça de vive voix que de vous écrire, mais je vous aurais écrit si je ne vous avais vu aujourd'hui.

Là-dessus nous nous quittons...

Valdo

[Remarque : Extrait. Lettre manuscrite.]

23. Pasteur à Toulouse, Maurice Lagier (1912-1961) a inauguré les premiers cultes protestants à Radio-Toulouse. Proche de la Cimade, il s'occupe notamment d'assister les internés du camp du Récébédou dans la banlieue toulousaine, où 87 bâtiments avaient été érigés, et qui ont « abrité » des réfugiés belges, espagnols puis des citoyens juifs, internés par Vichy. Au mois d'août 1942 les internés juifs du Récébédou sont déportés, ce qui conduit le cardinal Saliège à écrire sa célèbre lettre pastorale du 20 août. M. Lagier était en 1944 avec ce dernier un des membres du Comité d'Honneur du Mouvement National contre le Racisme (devenu plus tard le MRAP).

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 5 février 1942
10 rue Claude-Brousson

Mon cher Collègue,

À la suite de regrettables incidents, le Directeur général de la Radiodiffusion Nationale a décidé que désormais la censure du culte protestant serait effectuée exclusivement par mes soins. Des instructions ont été données aux directions des différentes stations de radiodiffusion pour que cette décision soit appliquée immédiatement.

Vous voudrez donc bien m'envoyer directement, en deux exemplaires, le texte de votre prochaine méditation, au plus tard pour le mardi matin précédant le dimanche de l'émission. Ce texte vous sera aussitôt renvoyé et j'adresserai le deuxième exemplaire à la censure du poste auquel vous êtes appelé à parler.

Ai-je besoin de vous faire remarquer qu'en prenant la décision dont je vous informe, le Directeur général de la Radiodiffusion me fait assumer une lourde responsabilité? Je compte donc que vous maintenant strictement sur le terrain de la prédication chrétienne, vous vous abstenrez rigoureusement, d'une part, de toute polémique, quelle qu'elle soit, à l'égard, d'une autre confession chrétienne, ou de quelque mouvement de pensée que ce soit d'autre part, que vous éviterez soigneusement d'aborder au micro des questions qui ont fait l'objet de lois de l'État ou qui sont considérées comme ayant un caractère essentiellement politique. Vous n'oubliez pas qu'étant admis à parler à la Radio d'État ou à des postes privés que contrôle la Radio d'État, nous sommes tenus à une toute autre discrétion que lorsque nous parlons directement à nos auditeurs de la chaire d'un de nos temples.

Je dois vous rappeler enfin qu'en ce qui concerne l'émission de la Fédération Protestante de France fixée au dimanche matin, de 8h45 à 9h, il convient qu'elle ait le caractère d'un culte et, par conséquent, qu'elle comporte, outre la méditation une lecture biblique et une prière.

Je vous rappelle enfin que des instructions formelles ont été données pour que le temps qui nous est actuellement attribué ne soit en aucun cas dépassé. Ayez donc l'obligeance de minuter très strictement les différents éléments de votre émission.

Veuillez recevoir, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments très cordialement dévoués.

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier 10 février 1942

Monsieur le Président et cher Collègue,

Votre lettre du 5 février m'est bien parvenue. Je me conformerai strictement aux indications que vous voulez bien me donner et vous recevrez le mardi précédent le dimanche de l'émission de La Cause, le texte de ma méditation.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueux.

Valdo Durrleman

Valdo Durrleman à Elisabeth Durrleman

[Montpellier, 23 février 1942]

[...] Je parle dimanche 1^{er} mars ici à 8h45 : une méditation bien simplette pour ne pas choquer personne !!!

En hâte...

Valdo

[Remarque : Carte postale.]

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 19 mars 1942
10 rue Claude-Brousson

Mon cher Collègue,

Les enfants de pasteurs, qu'un Comité suisse nous demande de lui adresser en vue de séjours de trois à six semaines, ne doivent pas avoir plus de 12 ans. Il m'est donc impossible de faire des démarches pour votre sœur [...]. Toutefois, je vous engage à écrire à M. Henry H. Henriot, Secrétaire général de l'Alliance Universelle, aux soins du Conseil Œcuménique, 41 avenue de Champel, Genève. Il s'occupe activement de la question et pourra sans doute vous donner d'utiles précisions.

J'allais précisément vous écrire pour vous dire que, de divers côtés, on me signale que vous vous êtes fait remplacer dernièrement par un laïque appartenant à une paroisse qui

ne dépend d'aucune manière de la Fédération Protestante de France. Des plaintes assez vives m'ont été adressées à ce sujet. Je suis obligé de vous prier instamment, lorsque vous n'êtes pas en mesure de parler vous-même, de vous faire remplacer par un Pasteur de l'Église Réformée de France à votre choix.

Veillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments bien cordialement dévoués.

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier 21 mars 1942

Mon cher Collègue,

Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur le séjour des enfants de pasteurs en Suisse.

Quant au second paragraphe de votre lettre, il m'a douloureusement surpris.

« Des plaintes assez vives », me dites-vous, vous ont été adressées parce que j'ai offert le micro de La Cause à un « laïque appartenant à une paroisse qui ne dépend d'aucune manière de la Fédération Protestante de France ». Or, dès ses origines, La Cause a toujours fait appel à toutes les bonnes volontés qualifiées, sans tenir compte d'aucune dénomination ecclésiastique. Ce n'est pas en tant que représentant d'une église que le Professeur Vernet a parlé au micro, mais comme personnalité particulièrement apte à traiter le sujet que je lui avais moi-même proposé sur « la Bible et la Science moderne ». Je sais par de nombreux témoignages oraux et par des lettres arrivées tant en zone occupée qu'en zone libre que cette conférence a été fort appréciée du public. Vous en trouverez du reste le texte ci-inclus.

Je crois aussi être fidèle aux traditions de La Cause en faisant entendre à nos auditeurs de temps à autre, d'autres voix que la mienne.

Veillez trouver inclus le texte de ma méditation pour le dimanche 29 mars.

Veillez agréer, je vous prie, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

Valdo Durrleman

Valdo Durrleman à Elisabeth Durrleman

Montpellier, 31 mars 1942

[...] Reçu plusieurs lettres bien intéressantes et encourageantes après ma confér. de TSF de dimanche [...]

Valdo

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 24 avril 1942
10 rue Claude-Brousson

Mon cher Collègue,

Je suis obligé de vous demander de bien vouloir me céder votre tour de parole à l'émission de la Radiodiffusion Nationale le jour de Pentecôte, dimanche 24 mai. Je vous offre de parler le dimanche 17 mai et de reprendre ensuite votre tour normal le dimanche 21 juin. Vous m'obligerez en me faisant savoir aussitôt que possible si vous acceptez cette modification à notre tableau de service.

M. Sauret, Sous-directeur des cultes, m'a entretenu de votre désir de vous rendre en Suisse. Pour couper court à tout malentendu, je tiens à préciser que lorsque M. Sauret m'a parlé pour la première fois de cette question, le Cabinet du Ministre était si irrité par l'incident du 7 décembre²⁴ qu'il nous a paru opportun, à lui et à moi, de ne pas risquer d'accroître cet incident par une demande de visa. À l'heure actuelle vous pouvez exprimer le désir de vous rendre en Suisse et présenter une nouvelle demande de visa. J'ai dit à M. Sauret que, d'avance, je vous donnais mon appui.

Veuillez recevoir, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier, 27 avril 1942

Mon cher Collègue,

Votre lettre du 24 avril m'est bien parvenue. Bien volontiers j'assurerai l'émission du 17 mai à la place de celle du 24, et ensuite celle du 21 juin.

Je vous remercie de bien vouloir appuyer ma demande de visa pour la Suisse, mais j'avoue ne pas comprendre le lien établi entre ma précédente demande et ma méditation du 7 décembre.

Veuillez agréer, je vous prie, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Valdo Durrleman

24. L'émission du 7 décembre 1941 sur «La Vierge Marie et les protestants».

D. Joseph à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 30 avril 1942
10 rue Claude Brousson

Monsieur,

Monsieur le Pasteur Boegner me prie de vous transmettre la copie d'une lettre qu'il a reçue de l'Administration de Radiodiffusion Nationale de Vichy.

Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments les plus dévoués

D. Joseph secrétaire

*Copie jointe de la lettre de l'Administration de la Radiodiffusion Nationale
à Marc Boegner*

N° 1413/RA MC/FD

Vichy le 9 avril 1942

Monsieur,

Nous vous transmettons ci-dessous copie du passage d'une lettre vous intéressant, que nous recevons de M. X... de St Etienne (Loire).

« Je tiens à vous signaler le fait suivant: dimanche 29 mars, M. le Pasteur Valdo Durrleman, après avoir prononcé son allocution religieuse s'est étendu sur les possibilités de La « Cause » et sur les détails la concernant qui n'ont rien à voir avec l'émission proprement dite. De ce fait, on a dû supprimer l'audition du cantique annoncé par votre journal.

Pourriez-vous rappeler M. Durrleman au respect des horaires? »

Veuillez agréer etc...

Coulpier

Directeur-adjoint des Programmes de la Radiodiffusion nationale

[Remarque: lettre avec mention « Copie ».]

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier 30 juin 1942

Monsieur le Président et cher collègue,

Pour l'émission du dimanche 19 juillet, assurée par La Cause, j'ai demandé à Monsieur le Pasteur Etienne Grellet²⁵ de Tornac (Gard) de bien vouloir me remplacer

25. Étienne Grellet est pasteur de la paroisse de Tornac, qui n'est pas à l'époque rattachée à l'ERF.

ce jour-là devant le micro. Je l'ai prié de vous envoyer directement, en temps voulu, son manuscrit²⁶, que vous seriez aimable de lui renvoyer à Tornac.

Puis-je vous demander d'avoir l'obligeance de faire vérifier et éventuellement mettre à jour par les soins du secrétariat de la Fédération Protestante les renseignements qui doivent paraître dans l'Agenda de La Cause 1943 et dont j'inclus ici les épreuves de l'édition précédente. Vous m'obligeriez en me faisant parvenir ces pages soit ici jusqu'au 7 juillet, soit après cette date à La Prade par Les Martyrs (Aude).

L'un de nos correspondants, M. X... à Marseille désirerait avoir le texte de vos conférences de « Carême ». Je lui ai dit que je vous transmettrai son désir.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Valdo Durrleman

[...]

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 12 août 1942

Mon cher Collègue,

En vous retournant le texte de votre allocution du 16 août, je tiens à vous informer que la Radiodiffusion Nationale a pris la décision, dont j'ai d'ailleurs immédiatement fait appel à Vichy, de retarder notre émission de 8h48 à 9h02, soit 14 minutes au lieu de 15. Il convient que vous soyez attentifs à ce changement d'heure et à cette diminution d'une minute.

J'ai fait connaître à notre collègue Jean Cadier le désir exprimé par votre correspondante de Carpentras. Quant à la méditation du 28 juin elle était de Pierre Maury et c'est moi qui l'ai lue à la radio mais, depuis lors, j'ai dû rendre le texte à qui me l'avait prêté et ne l'ai pas à ma disposition.

Nous sommes nombreux à souhaiter recevoir des nouvelles de votre père. Est-il enfin libéré? Et où compte-t-il prendre un peu de repos? Vous m'obligerez en me donnant quelques informations à ce sujet.

Veillez recevoir, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Marc Boegner

26. Prédication sur « Rachez le temps car les jours sont mauvais » (Ephésiens 5, 16).

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Mazamet, 23 août 1942

Monsieur le Président et cher Collègue,

Je vous remercie de votre lettre du 12 août et des renseignements que vous me donnez.

Je souhaite que vos démarches à Vichy aboutissent et que la modeste quantité d'heures accordée au Protestantisme ne soit pas constamment l'objet de déplacement ou de diminution.

Mon père a été libéré le 21 juillet à 17h après avoir purgé toute sa peine de 18 mois. Il est rentré à Carrières-sous-Poissy, fatigué me dit-on, mais heureux de reprendre enfin son travail! Il devait cette semaine se rendre à Chaillevette en Charente Inférieure pour prendre une quinzaine de jours de repos, mais je ne sais pas encore s'il a pu partir. Nous n'avons pu le décider à venir de ce côté-ci de la ligne de démarcation. Un de mes amis qui l'a vu récemment à Paris m'écrit qu'il l'a trouvé en parfait état physique et moral.

Veillez recevoir, je vous prie, Mr le Président et cher collègue, l'expression de mes sentiments respectueux.

Valdo Durrleman

[Remarque : Brouillon manuscrit sur le dos d'une enveloppe.]

*Marc Boegner à Valdo Durrleman*Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 5 septembre 1942

Mon cher Collègue,

À partir du début d'octobre les émissions de la Fédération Protestante seront données à la radio de Lyon. J'espère obtenir que votre émission pourra continuer à être transmise de Montpellier. Dès que mes échanges de vues auront abouti à une conclusion sur ce point je vous en informerai. En attendant, puis-je vous prier de bien vouloir parler de Montpellier le 4 octobre pour que je puisse moi-même inaugurer les émissions de Lyon le 11 octobre, jour où je dois installer notre collègue Eberhard dans sa nouvelle paroisse?

Si vous acceptez ma demande vous parlerez ensuite à votre tour normal les 8 novembre, 5 décembre [*sic*] et 2 janvier 1943.

Je vous remercie de m'avoir donné des nouvelles de votre père. Votre oncle Kaltenbach²⁷, chez qui j'ai eu le grand plaisir de passer quelques heures il y a eu lundi

27. Vraisemblablement Max Kaltenbach, paroissien de l'Église de l'Annonciation, qui avait une maison au Vigan et qui était le frère d'Elisabeth.

8 jours, venait d'en recevoir lorsque je suis arrivé chez lui et j'ai été heureux d'en être informé.

Veuillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments cordialement dévoués

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Mazamet, 9 septembre 1942

Monsieur le Président et cher Collègue,

Votre lettre du 5 septembre me parvient ici. Je vous remercie d'essayer d'obtenir que les émissions de La Cause continuent à être transmises de Montpellier.

Puisque cela vous arrange, je parlerai le 4 octobre au lieu du 11. Au cas où cette émission du 4 octobre devrait se faire de Lyon, vous seriez bien aimable de m'en avertir le plus tôt possible.

Veuillez recevoir, je vous prie, Mr le Président et cher collègue, l'expression de mes sentiments respectueux.

[Remarque : Brouillon de la réponse à la lettre précédente, écrit au crayon dans les marges de cette lettre.]

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Église Réformée de France,
le Président du Conseil national

Nîmes, 9 septembre 1942

Mon cher Collègue,

Votre causerie du 13 septembre m'est transmise de Nîmes. À mon grand regret il m'est impossible d'accepter votre texte²⁸. Si je le laissais passer tel quel – à supposer que j'eusse la pensée de le faire – je soulèverais les protestations véhémentes soit des pasteurs et de nombreux laïques de l'E. R. F., soit de la Société de l'instruction primaire²⁹.

28. Le thème de cette conférence est « L'Éducation protestante ». Valdo Durrleman avait fait deux émissions sur ce sujet, les dimanches 16 août et 13 septembre 1942.

29. La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France fut créée en 1829 par une ordonnance de Charles X. Sous son égide est placée l'École normale protestante d'institutrices de Boissy Saint-Léger, remplacée depuis 1951 par le Cours Bernard Palissy, établissement d'enseignement secondaire protestant.

Aucune publicité pour une œuvre particulière ne saurait être admise. L'Institut Jean Calvin³⁰, vous le savez aussi bien que moi, a adopté une ligne de conduite contraire à la volonté évidente du Doyen Doumergue. Vous ne pouvez, aux émissions de la Fédération Protestante en parler comme vous le faites. Au surplus l'école secondaire Samuel Vincent³¹ est beaucoup plus ancienne que Jean Calvin.

Quant à l'école Bernard Palissy – pas encore ouverte³² –, l'annonce de sa création à sept minutes de Jeanne d'Albret³³, suscite de violentes critiques. Impossible de les susciter plus vives encore.

Veillez donc terminer votre exposé par des considérations sur l'ensemble des établissements protestants.

J'ai obtenu que votre émission puisse être faite de Montpellier bien que les autres soient transmises de Lyon.

Bien cordialement à vous

Marc Boegner

P. S. Veuillez remettre d'urgence le texte à la radiodiffusion.

[Remarque : Lettre manuscrite.]

Valdo Durrleman à Rose-Marie Durrleman

Montpellier, 12 septembre 1942

[...] Il faut maintenant que j'allège ma conférence TSF sévèrement censurée par Marc I^{er} qui est furieux que je parle de l'Institut et de « Bernard Palissy » qui suscitent, dit-il, de violentes critiques (*sic*) l'un et l'autre. Je ne dois pas les nommer sinon on aurait des protestations véhémentes³⁴. [...]

[Remarque : Extrait.]

30. Institut Jean Calvin de Montauban.

31. École Samuel Vincent à Nîmes créée en 1892. Aujourd'hui Collège accueillant enfants en difficultés d'apprentissage ou handicapés.

32. Ouverture le 1^{er} octobre 1942 du Cours Bernard Palissy par France Durrleman au 18 rue Eugène Flachat, Paris XVII^e.

33. École Jeanne d'Albret, à côté du temple de l'Étoile, au 1 rue Denis-Poisson, Paris XVII^e.

34. Le texte mentionnant ces deux établissements protestants a été publié par La Cause dans « Voix de La Cause », Cahiers 8-9-10, août-septembre-octobre 1942.

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 17 septembre 1942
10 rue Claude-Brousseau

Mon cher Collègue,

Je vous remercie de votre lettre du 9 septembre. Il est entendu que vos émissions seront diffusées de Montpellier. Je viens d'écrire au Chef du service responsable que vous parlerez de Montpellier les 4 octobre, 8 novembre, 6 décembre et 2 janvier 1943.

Veuillez adresser, je vous prie, votre texte du 4 octobre à mon collègue Rozier, 10 rue Claude-Brousseau, Nîmes.

Veuillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments cordialement dévoués.

Marc Boegner

[P. S. *manuscrit* :] Nos cordiales félicitations pour la naissance de votre fils³⁵.

André Demaison à Marc Boegner

Vichy, 12 décembre 1942

Monsieur le Pasteur,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'ayant entendu la causerie du Pasteur Durrleman dimanche 6 décembre³⁶, j'ai été péniblement surpris de constater que ce prédicateur était loin de respecter la stricte neutralité que nous demandons aux Églises quelles qu'elles soient dans la radio française. Je suis persuadé que le Pasteur Durrleman croit que même en écoutant la Bible nous sommes assez légers d'esprit pour ne pas comprendre certaines allusions.

Je vous prie de bien vouloir remplacer le Pasteur Durrleman car ses prêches ne pourront plus passer à la radio.

Je suis certain que vous profiterez de l'occasion pour rappeler à tous les prédicateurs qui viennent à nos micros, le respect de cette neutralité que les événements et la dignité même recommandent.

Le Maréchal, en date du 6 décembre dernier, m'a demandé personnellement et avec insistance de contrôler tous les textes qui passent à nos micros. En conséquence, je prie tous vos orateurs, quels qu'ils soient, de me transmettre leur prêche avant émission. Sous

35. Son fils Pascal, né le 24 août 1942 à Mazamet.

36. Prédication du 6 décembre 1942, « Pour préparer Noël ».

cette seule restriction, il est entendu que vos prédications de Carême passeront en 1943 comme l'an passé.

Je tiens à vous affirmer à ce sujet, que la radio jouit exactement de la même liberté qu'avant le 8 novembre³⁷ et que seuls la dignité française et le respect de la parole donnée m'engagent et engagent la radio française.

Veuillez agréer, Monsieur le Pasteur, etc.

A. Demaison³⁸

[Remarque : Copie transmise le 9 janvier 1943 par Marc Boegner à Valdo Durrleman à sa demande.]

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Nîmes, 18 décembre 1942

Absolument nécessaire que venez me voir demain matin ou après-midi – Boegner

[Remarque : télégramme.]

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier, 18 décembre 1942

Irai vous voir demain après-midi – Durrleman

[Remarque : télégramme.]

L'entretien du 19 décembre Marc Boegner Valdo Durrleman concerne l'émission assurée par ce dernier le dimanche 6 décembre 1942, intitulée « Pour préparer Noël », qui portait sur les textes bibliques suivants :

- « Je le vois, mais non maintenant ! Je le contemple mais non de près ! Un astre sort de Jacob, un sceptre s'élève d'Israël ! » Nombres 24, 17
- Esaïe, de 8, 17 « Je mets ma confiance en l'Éternel, qui cache sa face à la maison de Jacob. J'espère en lui ! » jusqu'à 9, 5 « Car un enfant nous est né, un fils nous a été donné. L'empire a été posé sur son épaule. On l'appellera le Conseiller admirable, le Dieu fort, le Père éternel, le Prince de la paix ».

37. 8 novembre 1942 : les Allemands occupent la zone dite libre.

38. André Demaison (1883-1956), grand connaisseur de l'Afrique, connu pour avoir collectionné des animaux sauvages d'Afrique pour le zoo d'Anvers, engagé volontaire dans l'Infanterie coloniale en 1914, lauréat en 1929 du Grand prix du roman de l'Académie française pour *Le livre des bêtes qu'on appelle sauvages*. Nommé directeur de la Radiodiffusion Nationale à Vichy en 1942 et membre du Conseil National, il sera condamné pour collaboration en 1945 puis plus tard amnistié et réhabilité dans l'ordre de la Légion d'honneur.

C'est à la suite de cette émission que la Radiodiffusion nationale a demandé à Marc Boegner d'interdire définitivement le micro à Valdo Durrleman.

Valdo Durrleman à Freddy Durrleman

Montpellier, 19 décembre 1942

Mon papa chéri,

Après le père, le tour du fils. Cette fois mon compte est réglé. Tu ne pourras pas m'entendre le 3 janvier ni le 31, ni jamais plus jusqu'à « ce qu'il ne fasse plus sombre sur la terre où il y a maintenant des ténèbres et des angoisses ». Que n'as-tu pu accepter de faire la causerie du 6/12, j'aurais eu au moins la douce joie de l'avoir conservée jusqu'à ce que tu l'aies reprise, ta chaire, mais aujourd'hui elle m'est enlevée à moi aussi pour y avoir lu – incroyable mais vrai – le passage d'Ésaïe 8/16-9/8. C'est là-dessus que je suis condamné sans appel pour l'instant. Cadier me remplace le 3 janvier. Après on verra. Marc Pie 1^{er} va protester, ça ne me rassure qu'à demi. Je suis un peu bouleversé de cette nouvelle inattendue et rentre assez triste. Dieu bénisse ce qui s'est fait par ce moyen depuis 15 ans! et nous montre la façon de continuer autrement à le servir quand même! Dans ma tristesse j'ai quelque fierté d'être pour ce motif-là l'objet de cette mesure brutale. C'est dur d'être destitué; je revis ce que tu as vécu en 37³⁹ et après. Ta peine et ton exemple me fortifient. Que faire pour Voix⁴⁰? Viens vite qu'on parle de tout cela ensemble! Joyeux Noël quand même.

Valdo

[Remarque: Carte postale manuscrite adressée à La Cause à Carrières-sous-Poissy.]

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Tornac, 22 décembre 1942

Monsieur le Président et cher Collègue,

Puisque d'après la lettre que vous m'avez lue samedi, la mesure prise par M. André Demaison ne concerne pas directement La Cause mais seulement ma participation personnelle aux émissions de la radio, je pense que vous ne verrez pas d'inconvénients à ce que les émissions de La Cause aient lieu, comme par le passé, un dimanche sur quatre et à ce que j'en assure l'organisation.

39. Référence au litige qui a opposé La Cause et la Fédération Protestante de France au sujet des émissions de radio organisées par La Cause depuis 1928.

40. «Voix de La Cause», déjà mentionné, était le titre de la collection sous laquelle La Cause publiait chaque année depuis 1934 des études choisies habituellement parmi les conférences radiodiffusées par La Cause.

J'ai vu dimanche notre collègue, M. Cadier, et il a bien voulu accepter de lire l'annonce habituelle de La Cause lors de l'émission du 2 janvier. Pour l'émission du 31 janvier, mon intention est de demander à Monsieur Ponsoye de l'assurer, à moins toutefois que d'ici là vous n'ayez obtenu ma réintégration sur la liste des pasteurs autorisés à aborder le micro. Puis-je vous demander de me faire parvenir une copie de la lettre de M. Demaison ?

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueux

Valdo Durrleman

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Église Réformée de France

Le Président du Conseil national

30 décembre 1942

Mon cher Collègue,

Votre lettre m'a rejoint en voyage. J'avais l'intention⁴¹ de faire appel à M. Ponsoye pour le 31 janvier. Voyez-le donc sans hésiter. Il se peut que d'ici là j'aie obtenu de M. Demaison que la sanction prise soit levée. Je dois le voir en janvier. Au surplus je vous écrirai dès mon retour à Nîmes, en vous adressant copie de la lettre du Directeur général.

Veillez recevoir, mon cher Collègue, avec mes vœux les plus cordiaux pour l'année nouvelle, l'expression de mes sentiments très dévoués.

Marc Boegner

[Remarque : lettre manuscrite, origine illisible.]

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier, 8 janvier 1943

Monsieur le Président et cher Collègue,

Je vous remercie de votre lettre du 30 décembre. Monsieur Ponsoye accepte de faire la méditation du 31 janvier pour La Cause. Si j'ai quelque peu tardé à vous répondre, c'est que lui-même n'a pu me donner une réponse immédiate.

Veillez recevoir, je vous prie, Monsieur le Président et cher Collègue, avec mes vœux les meilleurs pour l'année nouvelle, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Valdo Durrleman

41. À la lecture de ce courrier on pourrait penser que, dans l'esprit de son auteur, c'est désormais à lui de choisir les orateurs des émissions.

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 9 janvier 1943

Mon cher Collègue,

Veillez trouver ci-inclus copie de la lettre que M. André Demaison, Directeur général de la Radiodiffusion nationale, m'a adressée à la date du 12 décembre dernier. Il est bien entendu que je vous fais part de cette lettre à titre tout à fait personnel et qu'aucune copie ne peut en être prise ni communiquée.

J'attends toujours une convocation à la prochaine séance d'une commission du Comité consultatif de la Famille qui doit avoir lieu au mois de janvier. Je viens d'écrire à nouveau à M. Demaison pour lui annoncer qu'à cette occasion j'irai m'entretenir avec lui de la sanction prise à votre égard et des modalités d'application des instructions relatives à la censure qu'il m'a données dans sa lettre du 12 décembre. Je ne vous cacherai pas, en effet, que je ne cesse d'avoir des difficultés au sujet de nos émissions. Les visas nécessaires ne parviennent pas ou ne parviennent qu'en dernière heure aux Postes de radiodiffusion et, à l'instant même M. André Warnod, Directeur de la station de Lyon, vient de nous confier son embarras, le texte de la méditation que notre collègue Eberhard doit prononcer demain matin n'ayant pas encore reçu l'approbation de Vichy.

Je demanderai au Directeur général de lever la sanction prise contre vous. Je ne dois pas vous cacher toutefois qu'au moins une auditrice de votre lecture du 6 décembre a eu l'impression que la manière dont vous détachiez certaines paroles du prophète ne manquerait pas de provoquer une réaction au cas où vous auriez été écouté par un fonctionnaire de la Radiodiffusion. Il est possible que M. Demaison ait éprouvé la même impression en entendant votre lecture et qu'il en fasse état dans la conversation que j'aurai avec lui. Il est possible aussi qu'il me rappelle que déjà le Ministre de l'Intérieur de décembre 1941 avait pris à votre sujet une décision dont j'ai obtenu le retrait. Quoi qu'il en soit, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour que l'usage du micro vous soit rendu à la radiodiffusion de l'État. Il me paraît nécessaire cependant de bien préciser les conditions dans lesquelles je vous ai invité, dans l'été 1940, à parler une fois sur quatre à l'émission de la Fédération Protestante. À la suite des incidents que je n'ai pas à rappeler, le Conseil de la Fédération Protestante m'avait autorisé à offrir, non pas à «*La Cause*», mais au Pasteur Freddy Durrleman de conserver une émission sur quatre au poste privé de Radio-Paris. La proposition du Conseil, transmise par moi à votre père, a été acceptée par celui-ci. À diverses reprises des observations m'ont été faites par des membres du Conseil de la Fédération, frappés de constater que, le jour où votre père usait du micro de Radio-Paris, aucune parole ne marquait que cette émission avait lieu dans le cadre des émissions de la Fédération Protestante. Je me suis toujours refusé à soulever un nouvel incident à ce sujet.

Le jeudi 6 juin 1940 j'ai assuré la dernière émission protestante au poste privé de Radio-Paris. M. Bertrand, qui avait accepté de parler le jeudi 13 juin, n'a pu que constater que les émissions de Radio-Paris avaient pris fin la veille. Depuis lors, vous le savez aussi bien que moi, ce poste a été rétabli sous le contrôle allemand et nous n'avons plus de relation avec lui.

Bien des mois avant la guerre j'avais obtenu de Radio-37 qu'une ½ heure fût consacrée chaque dimanche à l'émission d'un service religieux protestant. Mes collègues de Paris et moi-même avons assuré ce culte dominical jusqu'au moment où les émissions des postes privés ont été suspendues par le fait de la guerre. Mais j'ai obtenu que l'émission de Radio-37 fût reportée au poste d'État appelé Radio-Paris II, qui nous donnait la possibilité d'être entendus par l'intermédiaire de tous les postes d'État. Le dimanche 9 juin 1940 j'ai parlé pour la dernière fois à Radio-Paris II. Quelques jours après, à Limoges, je retrouvais les directeurs de ce poste, un peu plus tard je les revoyais à Bordeaux où le samedi 22 juin j'obtenais l'autorisation de parler au poste d'État. Peu de semaines après l'autorisation nous était donnée d'user à nouveau du micro de l'État, tout d'abord à Toulouse, puis ensuite à Montpellier, Lyon, Vichy ou Marseille.

Si je vous rappelle ces faits c'est pour qu'il n'y ait aucun malentendu entre vous et moi et, le cas échéant, entre votre père et moi. Les émissions actuelles sont, non pas la suite de celles qui avaient lieu au poste privé de Radio-Paris, mais bien des émissions de Radio-Paris II, poste de l'État, substituées sur ma demande à celles de Radio-37 auxquelles les conséquences de la déclaration de guerre avaient mis fin. De même que c'est à votre père que le Conseil de la Fédération protestante avait proposé d'assurer une émission sur 4 au poste privé de Radio-Paris, de même ne pouvant m'adresser à lui puisqu'il était retourné ou demeuré en zone occupée je vous ai offert, dans l'esprit le plus fraternel, de vous charger d'une émission sur 4 au poste national de Montpellier. Je ne vous cacherai pas que mon offre a suscité des réactions diverses. J'ai cru néanmoins devoir la maintenir, mais il faut qu'il soit bien entendu qu'elle n'a constitué d'aucune façon une sorte de contrat entre la Fédération Protestante et *La Cause*. Elle ne saurait donc constituer un engagement auquel il serait interdit de jamais apporter de modification.

Pour le moment, et jusqu'à ce que je me sois entretenu avec M. André Demaison dans le dessein que je vous ai dit, je serais heureux que l'émission du 31 janvier soit assurée, à votre place, par le pasteur Ponsoye. Et, ainsi que l'a fait M. Jean Cadier, M. Ponsoye pourra lire les indications que vous lui remettrez. Vous ne serez pas surpris toutefois que je vous prie instamment de ne pas parler de la zone libre dans votre annonce. Ce mot a fait sursauter dimanche dernier plusieurs des auditeurs de M. Jean Cadier. Parlez de la zone non occupée si vous voulez, et encore, mais trouvez un adjectif qui soit moins contraire à la réalité que le mot *libre*.

Veillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments très cordialement dévoués

Marc Boegner

P. S. : nous ne pouvons d'aucune manière toucher l'avis de virement que vous avez bien voulu m'envoyer⁴². Je vous le retourne et vous prie d'en inscrire le montant dans les recettes de *La Cause*. Nous répondrons directement à M. Moiras.

42. Il s'agit d'une somme envoyée par la Radiodiffusion aux conférenciers des émissions, somme que Valdo Durrleman avait refusé de recevoir, considérant que cette tâche faisait partie de son ministère pastoral à *La Cause*.

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier, 13 janvier 1943

Monsieur le Président et cher Collègue,

Votre lettre du 9 janvier ainsi que la copie de la lettre de Monsieur André Demaison me sont bien parvenues. Je vous en remercie.

Quant à la question que vous soulevez de nouveau des émissions qui m'auraient été confiées à moi personnellement et non pas à La Cause, je ne puis qu'exprimer, comme je l'ai fait dans ma lettre du 17 juin 1941⁴³, les plus expresses réserves sur la manière dont vous expliquez les choses.

À ma connaissance, rien dans l'échange de lettres entre La Cause et la Fédération Protestante, provoqué par la mainmise de celle-ci sur le champ de travail radiophonique de celle-là, n'a jamais fait soupçonner à La Cause que le quart de place à elle laissé dans les émissions n'était pas en réalité laissé à elle comme reliquat de son œuvre, mais comme une fiche de consolation donnée à titre personnel à son directeur (et en son absence à son fils).

Mais l'heure n'est pas venue de reprendre cette affaire qui – une fois de plus, votre lettre me le fait constater – n'est pas terminée⁴⁴.

Veuillez agréer...

Valdo Durrleman

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 19 janvier 1943
10 rue Claude-Brousson

Mon cher Collègue,

Je vous remercie de votre lettre du 13 janvier dont nous aurons certainement l'occasion de nous entretenir ultérieurement.

M. André Demaison m'a fait connaître, par lettre du même jour, qu'il s'en remettait entièrement à moi pour la censure⁴⁵ des méditations protestantes prononcées tant aux émissions de la Radiodiffusion Nationale que sur l'antenne des postes privés. Vous

43. Voir plus haut la lettre de Marc Boegner à Valdo Durrleman du 16 juin 1941 et la réponse de celui-ci du 17 juin.

44. Allusion à un quadruple numéro des *Nouvelles de La Cause* (n° 2011-2014) de mars 1939 qui avait pour titre de couverture « Une affaire qui n'est pas terminée ». Voir également Christophe DURRLEMAN (directeur de La Cause de 1954 à 1993), « Un mouvement pour le réveil et l'action du protestantisme au xx^e siècle: La Cause », *BSHPF* 137 (1991), p. 103-115.

45. Cette censure s'est matérialisée par un tampon de la FPF apposé sur le texte de la conférence et assorti de la signature de Marc Boegner.

voudrez donc bien prévenir M. le Pasteur Ponsoye que c'est à moi seul qu'il doit envoyer, en double exemplaire, le texte de sa méditation du 31 janvier.

Devant aller à Vichy la semaine prochaine, j'ai prié M. Demaison de me recevoir le mardi 26. Je lui demanderai de lever la mesure prise à votre égard et je compte bien obtenir une décision conforme à mon désir. Toutefois, il sera peut-être difficile que vous parliez déjà le 31 janvier et mieux vaudrait prévoir, en cas de solution favorable, que votre première méditation ait lieu le 28 février. Vous voudrez bien noter dans ce cas, et je vous serais reconnaissant de le dire à M. Ponsoye, qu'en tête du manuscrit de la causerie doit figurer l'indication des lectures bibliques.

Veillez croire, mon cher Collègue...

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Mar Boegner

Montpellier, 21 janvier 1943

Monsieur le Président et cher Collègue,

Votre lettre du 19 janvier m'est bien parvenue. Je vous en remercie.

Veillez avoir l'obligeance de trouver inclus le texte, en double exemplaire, de la méditation de M. le Pasteur Ponsoye pour le 31 janvier, accompagné des lectures bibliques.

Je forme bien des vœux pour que votre entretien avec M. Demaison aboutisse à une solution favorable.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Église Réformée de France

Nîmes, 1^{er} février 1943

Mon cher Collègue,

Pensant vous rencontrer hier à Montpellier, je ne vous ai pas écrit dès mon retour de Vichy. M. A. Demaison, tombé malade à Paris, n'a pu se trouver à Vichy pour le jour où je lui avais demandé rendez-vous. J'ai vu à 2 reprises son secrétaire particulier M. Perche, et me suis entretenu avec celui-ci de la sanction prise à votre égard. J'ai demandé formellement qu'elle soit levée avant la fin de février pour que vous puissiez parler le 28 à la radio.

M. Perche m'a donné l'impression que M. Demaison ferait droit à ma requête et m'a promis de m'écrire aussitôt qu'il aurait pu lui parler de la chose à son retour de Paris. J'espère donc pouvoir vous aviser bientôt que l'usage du micro vous sera rendu pour le dimanche 28 février.

Veillez croire, mon cher Collègue, à mon cordial dévouement.

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Mazamet, 4 février 1943

Monsieur le Président et cher Collègue,

Je vous remercie de votre lettre du 1^{er} février. Au cas où la sanction prise à mon égard par M. Demaison ne serait pas levée pour l'émission du 28 février, je pense demander soit à M. André Arnal, soit à M. Jean Barnaud de bien vouloir assurer le service ce jour-là. J'attends néanmoins encore quelques jours avant de tenter auprès d'eux une démarche, afin de laisser à M. Demaison le temps de vous écrire.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 10 février 1943

Mon cher Collègue,

En réponse à un télégramme de rappel que j'avais adressé hier matin au Secrétaire de M. Demaison j'ai reçu hier soir le télégramme suivant : « En l'absence M. Demaison vous signale que pour deuxième question concernant Pasteur Durrleman il n'est pas possible avoir satisfaction stop jeudi dès rentrée M. Demaison une lettre vous confirmera les termes du présent télégramme ».

Je dois donc envisager, à mon très grand regret, que vous ne pourrez pas parler au micro de Montpellier le dimanche 28 février. Il n'est pas possible de faire appel au concours du doyen Barnaud. J'ai pour lui la plus haute estime et une très vive amitié, mais je suis obligé de constater que sa voix est aussi peu radiophonique que possible. Déjà à plusieurs reprises des observations m'ont été faites sur la voix des prédicateurs des émissions protestantes. Veuillez donc demander à M. le Professeur Arnal de vous remplacer le 28 février et de me faire parvenir en temps utile le texte de son allocution et l'indication de ses lectures.

Si la mesure prise à votre égard est maintenue au cours des mois qui viennent vous devrez vous assurer la collaboration régulière de MM. Cadier, Ponsoye et Arnal. Vous savez que la voix de M. Perrier m'a elle aussi attiré des observations. À mon grand regret je ne pourrai accepter que vous fussiez remplacé par un pasteur qui n'appartienne pas à l'Église Réformée de France ou à l'une des Églises faisant partie de la Fédération Protestante. La nouvelle procédure engagée devant le Conseil d'État par le groupement évangélique du Vigan contre l'Église Réformée du Vigan crée un climat nettement défavorable à la détente à laquelle j'avais espéré travailler soit par mon attitude à l'égard des pasteurs évangéliques lors de l'Assemblée du Musée du Désert⁴⁶, soit par la conversation que j'ai eue à la fin de l'année dernière avec M. Lamorte⁴⁷. Quoi qu'il en soit je vous signale dès à présent cette situation pour éviter tout malentendu entre nous.

Veuillez recommander à vos collaborateurs de mettre sur l'enveloppe de leur manuscrit et sous mon nom : service des émissions protestantes. Au cas où je serais en voyage le pli sera ouvert par mon collègue Conord.

Veuillez croire, mon cher Collègue, à mes sentiments très cordialement dévoués.

Marc Boegner

P. S. Ayez l'obligeance de me faire connaître dans le plus bref délai le nom de votre remplaçant du 28 mars. Je vous l'avais indiqué sur le tableau que nous avait réclamé Marseille et je dois envoyer de toute urgence la rectification nécessaire.

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier, 17 février 1943

Monsieur le Président et cher Collègue,

De retour à Montpellier après plusieurs jours d'absence, je réponds immédiatement à votre lettre du 10 février.

L'émission de La Cause sera assurée le 28 février par M. le Pasteur Jean Cadier et le 28 mars par M. le Professeur André Arnal.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Valdo Durrleman

46. Il s'agit donc de l'Assemblée du Désert du 6 septembre 1942.

47. André Lamorte (1896-1980) était le doyen de la faculté théologique évangélique d'Aix-en-Provence, dont la séance d'ouverture avait eu lieu le 7 octobre 1940.

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président

Nîmes le 24 février 1943

Mon cher Collègue,

J'étais vendredi dernier pour quelques heures à Vichy où je devais m'occuper des affaires du Chambon, de l'Armée du Salut et de Y.M.C.A. J'en ai profité pour tenter à deux reprises de m'entretenir avec M. André Demaison. Ni à l'une ni à l'autre de mes visites il n'était présent à son bureau. Son secrétaire avec qui je me suis entretenu m'a confirmé que pour l'instant il vaut mieux se tenir tranquille. Il m'a engagé à renouveler ma demande à votre sujet d'ici quelques semaines. En attendant j'inscris le Professeur Arnal pour le dimanche 28 mars.

Normalement votre tour reviendrait le jour de Pâques. Ainsi que je l'ai fait dans une circonstance antérieure je vous demande très simplement d'accepter de parler ou de faire parler l'un de vos remplaçants le dimanche de Quasimodo et de reprendre ensuite trois semaines plus tard le tour régulier.

Veillez, croire, mon cher Collègue, à mes sentiments très cordialement dévoués

Marc Boegner

Valdo Durrleman à Marc Boegner

Montpellier, 3 mars 1943

Monsieur le Pasteur M. Boegner
10 rue Claude Brousson Nîmes

Monsieur le Président et cher Collègue,

Monsieur Arnal que j'ai vu hier m'a demandé que l'on ne fasse pas figurer son nom sur le programme des conférences de la Radio Nationale pour le 28 mars, car il n'est pas encore absolument sûr d'être libre ce jour-là et de pouvoir assurer notre émission. Il doit me donner une réponse définitive lundi prochain. En cas d'une impossibilité de sa part, je demanderais à Monsieur Ponsoye et si celui-ci se refusait, je m'adresserais soit à Monsieur Cadier soit à Monsieur Henry Leenhardt.

Comme vous me le demandez, j'accepte volontiers que l'émission assurée par La Cause qui aurait dû avoir lieu le jour de Pâques soit reportée au dimanche de Quasimodo.

Veillez agréer, je vous prie, monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Valdo Durrleman

*Valdo Durrleman au Secrétaire Général de la Fédération Protestante de France
[Louis Brunet]*

Montpellier, 10 mars 1943

M. le Secrétaire Général de la Fédération
Protestante de France
10 rue Claude Brousson Nîmes

Cher Monsieur,

L'émission protestante assurée par La Cause le 28 mars sera faite par Monsieur le Pasteur Ponsoye. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, s'il en est encore temps, faire rectifier en conséquence les tablettes de la Radiodiffusion nationale à Marseille et de toutes les façons d'y faire supprimer, s'il avait déjà été indiqué, le nom de M. Arnal.

Veuillez agréer, je vous prie, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Valdo Durrleman

Louis Brunet à Valdo Durrleman

Église réformée de France
Conseil National

Nîmes, 11 mars 1943

Cher Monsieur,

Les services de la Fédération Protestante ont déjà regagné Paris⁴⁸, mais d'après le tableau qui m'a été laissé ici, c'est bien le Pasteur Ponsoye qui est indiqué pour l'émission du 28 mars et dont le nom a été communiqué à la Radiodiffusion Nationale à Marseille.

À l'avenir, pour toutes les communications concernant vos émissions, il sera préférable que vous vous adressiez directement à Paris, 47 rue de Clichy.

Croyez, cher Monsieur, à mes meilleurs sentiments

Louis Brunet

Valdo Durrleman Louis Brunet

Montpellier, 17 mars 1943

Cher Monsieur,

Veuillez avoir l'obligeance de trouver inclus, en double exemplaire, le texte de la méditation de M. le Pasteur Ponsoye pour l'émission du 28 mars, assurée par La Cause.

48. La ligne de démarcation avait été supprimée le 1^{er} mars 1943.

En vous demandant de bien vouloir retourner directement à M. Ponsoye, 14 bis rue Anterrieu, Montpellier, son texte.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Valdo Durrleman

Louis Brunet à Valdo Durrleman

Église réformée de France
Conseil National

Nîmes 19 mars 1943

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 7 courant avec le texte de la méditation de M. le Pasteur Ponsoye pour l'émission du 28 mars. Je retourne à ce dernier les 2 exemplaires munis du visa nécessaire.

Je vous signale que les services de la fédération protestante de France ont déjà regagné Paris, et qu'il en sera de même pour moi dans quelques semaines. Aussi, pour la prochaine émission de « La Cause », il faudra envoyer les textes à viser à Paris, 47 rue de Clichy.

Croyez, cher Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

Louis Brunet

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Fédération protestante de France
Le Président⁴⁹
47 rue de Clichy (9^e)

Paris, 8 avril 1943

Mon cher Collègue,

Je fais virer à votre chèque postal le montant des sommes que la Fédération a reçues de la Radiodiffusion Nationale à l'occasion des émissions des 3 et 31 janvier 1943, 28 février, 28 mars, assurées par mes collègues Cadier et Ponsoye. Je vous laisse le soin de décider si vous jugez opportun de leur remettre une indemnité à l'occasion de la collaboration qu'ils vous ont apportée.

Je serai la semaine prochaine à Vichy et y verrai les responsables de la Radiodiffusion Nationale. Inutile de vous dire que je demanderai une fois de plus sur la sanction

49. Marc Boegner est de retour à Paris courant mars 1943.

prise à votre égard. J'aurai d'ailleurs à vous écrire prochainement au sujet des modifications profondes qui seront sans doute apportées aux émissions du dimanche matin dont la Radiodiffusion Nationale, sur la demande de nombreux auditeurs, désire que nous fassions un véritable culte en vue duquel elle nous allouerait probablement ½ heure.

Je vous prie de croire, mon cher Collègue, à mes sentiments très cordialement dévoués.

Marc Boegner

Marc Boegner à Valdo Durrleman

Église Réformée de France
Le Président du Conseil National

[Paris, 27 avril 1943]

Mon cher Collègue,

M. Schick, Directeur des émissions littéraires, m'informe à l'instant que le nouvel horaire de nos émissions doit commencer dimanche prochain 2 mai : 8h50 à 9h15.

Il importe que vous en préveniez d'urgence M. Cadier ou M. Leenhardt (j'ai fait annoncer M. Cadier).

Il faut donc prévoir que l'allocution soit précédée de 1- l'invocation, 2- le sommaire et confession des péchés suivie des paroles de grâce, 3- le credo, 4- la lecture de l'Écriture Sainte. Elle sera suivie de la prière et de la bénédiction.

J'ignore si M. Cadier peut encore faire chanter les répons par un quatuor. Qu'il prépare ce service avec tout le soin possible. Je lui en serai très reconnaissant.

J'espère que vous ne serez pas rentré trop fatigué à Montpellier. J'ai essayé de vous téléphoner tout à l'heure à Poissy, mais La Cause ne répondait pas.

Votre très cordialement dévoué

Marc Boegner

[Remarque : Lettre manuscrite.]

ÉGLISE RÉFORMÉE
DE FRANCE
LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL NATIONAL

Paris. 27^e avril 1943

Mon cher Collègue

Le Service, Directeur des Émissions, vous a informé au moment où le recensement de vos émissions doit commencer. Je vous prie de m'indiquer les 2 usages : 1^{er} et 2^e. Il importe donc que vous en fassiez mention à M. Cadier ou M. Leebhardt (j'ai fait aucun de l'un).

Il faut donc prévoir une allocation des fidèles de l'immeuble; 2^e le montant de la composition des fidèles dans les paroisses de France; 3^e le credo; 4^e la lecture de l'Épître

sainte. Elle sera suivie de la prière et de la Bénédiction.

J'espère que M. Cadier peut vous faire connaître des usages par un courrier. Qu'il préfère ce service aux autres si possible. Je lui en sera très reconnaissant.

J'espère que vous ne serez pas rebuté par l'usage de Montpellier. J'ai essayé de vous téléphoner tout récemment, mais le Courrier ne répondait pas.

Très cordialement dévoué

Marc Boegner

Marc Boegner à Valdo Durrleman, 27 avril 1943

Valdo Durrleman à Marc Boegner

[Montpellier, 1^{er} mai 1943]

Monsieur le Président et cher Collègue,

À mon arrivée ici j'ai trouvé votre lettre du 27 avril. Je me suis mis en rapport avec M. Cadier qui de son côté avait été prévenu par la direction de la radio de Marseille. Ne sachant pas que je lui apporterai un texte visé de vous, il a fait passer à la censure de Marseille un texte de lui, après s'être mis d'accord avec Mme Fouard secrétaire générale des émissions de radio Montpellier. D'autre part M. Cadier a réuni un quatuor qui chantera 2 cantiques au cours du culte. Tout est en ordre et j'espère que tout ira bien.

Mon père accepte d'assurer les émissions du 30 mai et du 27 juin⁵⁰, comme vous m'avez prié de le lui demander. Il vous serait reconnaissant de lui faire transmettre, en

50. Valdo Durrleman n'a pas repris le micro après le 6 décembre 1942, mais il a continué depuis Montpellier à programmer, au nom de La Cause, les émissions mensuelles de janvier à juin 1943 par les pasteurs Jean Cadier et Edmond Ponsoye, puis par Freddy Durrleman pour celles du 30 mai et du 27 juin, sans que l'on sache si ces deux dernières ont pu avoir lieu, étant donné la suppression par Vichy des émissions religieuses annoncée par Marc Boegner le 25 mai.

temps utile, toutes les indications concernant ordre du service, durée, lieu d'émission à Paris etc.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments très respectueux et cordiaux.

Valdo Durrleman

Freddy Durrleman à Valdo et Rose-Marie Durrleman

[Paris, mercredi 26 mai 1943 à 13h25]

*« La Cause Cours Bernard Palissy – enseignement secondaire »
18 rue Eugène Flachat, Paris XVII^e*

Mes bien chers enfants,

Nous sommes atterrés et vous le serez comme nous par la nouvelle apprise à l'instant par un coup de téléphone que je viens de donner à votre amie⁵¹ avec le mari de qui vous avez déjeuné (ou dîné) il y a quelques mois dans un restaurant de Nîmes : ils sont en deuil de leur fils⁵²... C'est affreux. Nous allons les voir à 4 h. Le pire qui était à craindre et dont ils étaient menacés est donc arrivé ! « O mon Dieu quand donc sera-ce ? »⁵³.

Hier à la séance du Comité, Boegner m'a rendu la dactylographie de ma conf prédication TSF en me disant : « Mettez-la dans votre serviette vous n'aurez pas la peine de la lire devant le micro ! Toutes les émissions religieuses sont supprimées. Je vais expliquer cela au Comité dans un instant ». En effet M. B. nous dit que André Demaison l'a avisé que toutes émissions religieuses (prône, sermon, prêche, méditation etc...) catholiques et protestantes étaient rigoureusement supprimées par ordre de Pierre Laval, celui-ci se montrant très fâché des résistances catholiques et protestantes à « la relève ». M. B. a pu obtenir de Demaison que soit fait un culte liturgique sans allocution à condition que la lecture biblique soit soumise à M. B. « sous sa responsabilité personnelle » !! Et c'est moi Dimanche qui inaugure ce nouveau régime !... M. B. nous a dit que nous allions vers une opposition antichrétienne et antireligieuse formidable, etc... Nous parlerons de tout cela.

51. Claude Giran-Rocheblave, épouse d'Étienne Giran (1871-1944), journaliste et historien, ancien pasteur de l'Église wallonne d'Amsterdam, secrétaire de « l'Union de libres penseurs et libres croyants pour la culture morale ». Résistant, membre du réseau Agir, il est arrêté une première fois en 1943 et à nouveau le 5 juin 1944, puis déporté à Buchenwald. Il meurt au camp de concentration de Dora en septembre 1944.

52. Olivier Giran, né le 14 septembre 1920 à Sèvres (Hauts-de-Seine), étudiant, résistant membre du réseau Agir de Michel Hollard, « l'homme qui a sauvé Londres ». Arrêté le 30 juin 1942, il vient d'être condamné à mort par un tribunal militaire allemand le 30 mars et fusillé à Angers le 16 avril.

53. Exclamation tirée du Psaume 42, « Comme un cerf altéré brame... ».

Le Comité d'hier comptait 30 personnes environ. Je t'en reparlerai. Rien de saillant! Rien de désagréable! J'ai gardé le silence. M. B. a été gentil, cordial. Vu Lauga, Durand-Gasselín, de Félice, Goguel, Maury, Benoit, Parker, Couderc etc...

Papa

[Remarque : Lettre manuscrite.]

Marc Boegner à Freddy Durrleman

Fédération Protestante de France
Le Président
47 rue de Clichy

Paris le 23 décembre 1943⁵⁴

Cher Collègue,

D'une lettre de M. Demaison, président du Conseil supérieur de la Radiodiffusion nationale, reçue hier, je détache les lignes suivantes: «Je profite enfin de cette lettre pour attirer votre attention sur le pasteur Freddy Durrleman (je ne sais pas si c'est le père ou le fils). Je me permets de vous demander de lui recommander les plus grandes précautions s'il ne veut pas que les autorités empêchent ses émissions».

En répondant à M. Demaison je lui rappelle que, tout récemment encore, il admirait l'élévation de votre pensée. Il m'avait chargé de vous en transmettre l'extrait. Aujourd'hui je vous communique son avertissement. C'est la réaction que je prévoyais à votre méditation sur l'Ancien Testament. Je tiens essentiellement à ce qu'aucune sanction ne soit prise à votre endroit; c'est pourquoi je vous demande de faire très attention lors de l'établissement du texte de votre prochaine méditation ou de vos prochaines causeries. Il importe avant tout que l'immense auditoire qui se groupe autour de nos émissions continue de vous entendre.

Vous serez intéressé de savoir, car je crois bien vous avoir raconté l'incident de Toulouse, que M. Demaison m'informe qu'il va faire en sorte que le Nouveau Testament soit entièrement respecté par le Directeur et le censeur de radio-Toulouse.

Veuillez croire, mon cher collègue, à mes sentiments très cordialement dévoués.

Marc Boegner

54. Aucune correspondance n'a été retrouvée, pour l'heure, au sujet des émissions de La Cause, entre juin et décembre 1943.

Freddy Durrleman à Marc Boegner

Carrières-sous Poissy 28 décembre 1943

Cher Collègue,

Merci pour votre lettre qui m'a vivement intéressé, mais je ne sais pas quel est l'incident de Toulouse auquel vous faites allusion.

Le passage de la lettre de M. Demaison que vous me communiquez me cause un vif plaisir. Du moment que M. D. ne sait pas si c'est le père ou le fils qui a parlé ces dernières fois, c'est donc qu'il considère comme levée l'exclusive qui visait Valdo et cela me permettra de me faire remplacer par celui-ci, le cas échéant, ce qui me facilitera bien les choses.

Je pense que le texte de l'émission du 2 janvier que je vous ai envoyé hier ne soulèvera aucune objection de la part de M. Demaison et des « autorités » dont il parle. Il serait tout de même singulier qu'il ne puisse pas être dit de la portée religieuse de l'Ancien Testament ce que j'en dis. Il est vrai qu'aujourd'hui...

Veuillez croire, cher Collègue, à mes sentiments bien cordiaux

Freddy Durrleman

Émissions radiophoniques de La Cause
(octobre 1940-janvier 1944)

	Date	Orateur	Thème	Observations
1940				
1.	17 octobre	Valdo Durrleman	Pour la restauration de la France : la lecture de la Bible	Diffusion depuis la radio de Marseille Jeudi 11h45-12h
2.	14 novembre	Valdo Durrleman	Le Chrétien et l'au-delà	
3.	12 décembre	Valdo Durrleman	Que doit-on penser du ciel et de l'enfer ?	
1941				
4.	9 janvier	Freddy Durrleman, lu par Louis Perrier	Les deux christianismes : l'Ancien et le Nouveau	
5.	6 février	Valdo Durrleman	L'énigme du monde (I)	
6.	6 mars	Louis Perrier	Matière et création	
7.	3 avril	Valdo Durrleman	L'énigme du monde (II)	Jeudi 13h-13h15
8.	1 ^{er} mai	Valdo Durrleman, lu par Louis Perrier	Jean de Gassion, M ^{al} de France, à propos d'une récente visite du Chef de l'État à Pau	
9.	29 mai	Henry Babut	Jésus et les petits	
10.	26 juin	Étienne Grellet	Sully, fils authentique de la Réforme, grand serviteur de la France	

	Date	Orateur	Thème	Observations
11.	24 juillet	Étienne Grellet	Eugène Burnand, un rénovateur de l'art religieux	
12.	21 août	Valdo Durrleman	L'énigme du monde (III)	
13.	18 septembre	Valdo Durrleman	L'énigme du monde (IV)	
14.	16 octobre	Valdo Durrleman	L'énigme du monde (V)	
15.	13 novembre	Valdo Durrleman	L'énigme du monde (VI)	
16.	7 décembre	Valdo Durrleman	La Vierge Marie et les Protestants	Dimanche 8h45 à 9h (depuis le 30 novembre)
1942				
17.	4 janvier	Valdo Durrleman	Propos de Nouvel An	
18.	1 ^{er} février	Daniel Vernet	La Bible en face de la science moderne	
19.	1 ^{er} mars	Valdo Durrleman	« Ils ne virent plus que Jésus seul... »	
20.	29 mars	Valdo Durrleman	Les limites de la prière	
21.	26 avril	Valdo Durrleman	La science et la foi	
22.	17 mai	Valdo Durrleman	Foi et science	
23.	21 juin	Valdo Durrleman	Le protestantisme et la recherche scientifique	
24.	19 juillet	Étienne Grellet	« Rachetez le temps, car les jours sont mauvais »	
25.	16 août	Valdo Durrleman	L'Éducation Protestante (I)	Dimanche 8h48 à 9h02 (14 mn)

	Date	Orateur	Thème	Observations
26.	13 septembre	Valdo Durrleman	L'Éducation Protestante (II)	
27.	4 octobre	Valdo Durrleman	Le Chrétien et l'étude	Diffusion depuis la radio de Lyon
28.	8 novembre	Valdo Durrleman	La mort ne sera plus...	
29.	6 décembre	Valdo Durrleman	Pour préparer Noël	
1943				
30.	3 janvier	Jean Cadier	La prière d'intercession	
31.	31 janvier	Edmond Ponsoye		
32.	28 février	Jean Cadier		
33.	28 mars	Edmond Ponsoye		
34.	2 mai	Jean Cadier	La résurrection	Dimanche 8h50 à 9h15
35.	30 mai	Freddy Durrleman	Les mères huguenotes	
36.	27 juin	Freddy Durrleman	?	
37.	juillet	?	?	
38.	août	?	?	
39.	septembre	?	?	
40.	octobre	?	?	
41.	14 novembre	Freddy Durrleman	?	
42.	décembre	?	?	
1944				
43.	2 janvier	Freddy Durrleman	?	<i>Dernière émission de La Cause?</i>

RÉSUMÉ

Cette correspondance a pour sujet les émissions protestantes assurées par l'œuvre de La Cause d'octobre 1940 à juillet 1943 sur le poste de la Radiodiffusion nationale contrôlée par le gouvernement du Maréchal Pétain installé à Vichy. Elle relate les échanges entre le pasteur Marc Boegner, président de la Fédération Protestante de France, et le jeune pasteur Valdo Durrleman, qui est, pendant cette période, secrétaire général de La Cause à Montpellier, chargé d'assurer l'organisation des émissions de La Cause. Cette correspondance a pour arrière-plan un litige né avant la guerre entre La Cause et la Fédération Protestante de France sur la responsabilité des émissions protestantes hebdomadaires à la radio, à l'origine desquelles était La Cause depuis 1928, mais dont la responsabilité avait été transférée en 1937 à la Fédération Protestante de France, La Cause ne conservant depuis lors qu'une émission par mois. Elle montre un désaccord sur le style des émissions de La Cause que Marc Boegner juge n'être pas des émissions religieuses en rappelant à plusieurs reprises l'obligation de respecter un cadre liturgique. Elle met aussi en évidence l'omniprésence des services du régime de Vichy et montre un Marc Boegner cherchant à tempérer leurs réactions tout en assurant la transmission de leurs injonctions, acceptant même d'exercer à leur place une censure préalable sur le contenu des émissions et qui ne peut s'opposer à l'interdiction d'antenne faite à Valdo Durrleman pour avoir lu en décembre 1942 un texte d'Ésaïe dans lequel le directeur de la Radiodiffusion nationale voit une allusion à la situation faite aux Juifs.

SUMMARY

This correspondence relates to the Protestant radio programs broadcast by La Cause from October 1940 to July 1943 on French national radio, under the supervision of Maréchal Pétain's Vichy-based government. The letters were exchanged between pastor Marc Boegner, president of the Fédération Protestante de France, and the young pastor Valdo Durrleman, who at the time was General Secretary of La Cause in Montpellier and in charge of its radio broadcasts. The background is a pre-war dispute between La Cause and the Fédération Protestante de France over responsibility for the weekly Protestant radio broadcasts. La Cause had created these broadcasts in 1928 and coordinated them from that date until this responsibility was transferred to the Fédération Protestante de France in 1937, with La Cause only retaining a single broadcast per month. The correspondence published here reveals that there was disagreement on the type of broadcasts aired by La Cause. According to Boegner, these were not religious broadcasts, and he on several occasions reminded his La Cause counterpart of the obligation to abide by a liturgical framework. The correspondence also highlights the omnipresence of the governmental departments of the Vichy regime, and shows Boegner attempting to moderate their response, while seeing to it that their orders were properly transmitted, even agreeing to exercise prior censorship on the content of the broadcasts on the behalf of the Vichy regime. In spite of his efforts, Boegner was unable to avert the broadcasting ban imposed on Valdo Durrleman after reading, in a December 1942 broadcast, a text from Isaiah, which the director of national broadcasting understood as an allusion to the contemporary situation facing the Jews.

ZUSAMMENFASSUNG

Im Fokus dieses Briefwechsels stehen die protestantischen Radiosendungen des Hilfswerks „La Cause“, die von Oktober 1940 bis Juli 1943 auf dem von der Vichy Regierung unter Marschall Pétain kontrollierten Staatssender „Radiodiffusion nationale“ ausgestrahlt wurden. Die Briefe dokumentieren den Austausch zwischen Pfarrer Marc Boegner, Präsident der „Fédération Protestante de France“, und dem jungen Pfarrer Valdo Durrleman, der als Generalsekretär von „La Cause“ in Montpellier die Radiosendungen betreut. Hintergrund des Briefwechsels ist ein Zwist aus der Vorkriegszeit über die Verantwortung dieser wöchentlichen Ausstrahlungen. „La Cause“ hatte die protestantischen Emissionen 1928 in die Wege geleitet, aber ab 1937 war die „Fédération Protestante de France“ für diese Sendungen verantwortlich. „La Cause“ betreute noch eine Sendung im Monat. Die Briefe zeigen den Dissens über den Stil der Sendungen von „La Cause“: Marc Boegner hält sie nicht für ausreichend als religiöse Sendung erkennbar und erinnert sein Gegenüber an die Verpflichtung, der Sendung einen liturgischen Rahmen zu geben. Aus dem Briefwechsel wird ersichtlich, wie allgegenwärtig die Dienste des Vichy-Regimes sind und wie Marc Boegner versucht, einerseits mäßigend auf sie einzuwirken, andererseits ihre Forderungen weiterleitet und sogar selbst an ihrer Stelle eine Vorab-Zensur des Inhalts der Sendungen vornimmt. Er ist später nicht in der Lage, gegen das Sendeverbot zu opponieren, das gegen Valdo Durrleman ausgesprochen wird, nachdem dieser im Dezember 1942 einem Jesaja-Text verlesen hat, in welchem der Direktor der „Radiodiffusion nationale“ einen Hinweis auf die damalige Situation der Juden sieht.